



L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE :
UN DÉFI POUR LES ORGANISATIONS PUBLIQUES QUÉBÉCOISES ?

565, Crémazie Est, bureau 3500, Montréal (Québec) H2M 2V6

514-383-2266

www.ciso.qc.ca

CiS  centre international
de solidarité ouvrière



coalition québécoise
contre les
**ateliers de
misère**

Recherche et rédaction

Dominique Diouf, chercheur à la Chaire du Canada sur les normes de gestion du développement durable

Renaud Ledoux, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Comité de recherche

Michèle Asselin, Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Nathalie Guay, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Renaud Ledoux, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Patrick Rondeau, Syndicat des employées et employés professionnels de bureau (SEPB-Québec)

Marie-Noëlle Roy, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Richard Séguin, Amnistie internationale-section canadienne francophone (AI)

Révision scientifique

Emmanuelle Champion

Révision linguistique

Martine Joyal

Coordination

Renaud Ledoux, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Marie-Noëlle Roy, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Graphisme et illustration

Yannick Bélanger, Id fix communication

Ce guide est le fruit d'une collaboration entre le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM).

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, mai 2011

Nous remercions nos partenaires financiers :



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	V
INTRODUCTION	1
SECTION 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	2
1.1 Contexte du secteur public	2
1.2 Les objectifs de cette recherche	3
1.3 Limite et portée de cette recherche	3
SECTION 2 : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	4
2.1. Les aspects couverts par la PAR	4
2.2 Questionnaire et grille d'évaluation	5
2.3 L'échantillon	7
2.4 Déroulement de la recherche	9
SECTION 3 : LES POLITIQUES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS	10
3.1 Présentation des politiques de développement durable	10
3.2 Comparaison des pratiques de l'État québécois avec ses homologues	11
SECTION 4 : RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	13
4.1 Présentation des résultats	13
4.2 Les résultats par secteur d'activités	15
4.2.1 Les municipalités	16
4.2.2 La santé	17
4.2.3 L'éducation	18
4.2.4 Les entreprises publiques et organismes gouvernementaux	22
4.3 Les résultats par thèmes	24
4.3.1 Politique et code de conduite	26
4.3.2 Gouvernance et consultation des parties prenantes	27
4.3.3 Système de gestion	27
4.3.4 Mesures d'accompagnement	28
4.3.5 L'audit et la chaîne d'approvisionnement	28
4.4 Les recommandations	29
4.4.1 Politique et code de conduite	29
4.4.2 Gouvernance et consultation des parties prenantes	29
4.4.3 Système de gestion	29
4.4.4 Mesures d'accompagnement	30
4.4.5 L'audit et la chaîne d'approvisionnement	30
CONCLUSION	31
GLOSSAIRE	32
RÉFÉRENCES	38

ANNEXES

1. Résultats détaillés par organisation	39
2. Université de Sherbrooke	48
3. Société des alcools du Québec (SAQ)	51
4. Hydro-Québec	56
5. Université Laval	59
6. Ville de Montréal	63
7. Université du Québec à Montréal (UQAM)	67
8. Université McGill	70
9. Centre des services partagés du Québec (CSPQ)	73
10. Université de Montréal	76
11. Commission scolaire de Montréal (CSDM)	79
12. Loto-Québec	82
13. Ville de Québec	85
14. Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	88
15. Collège de Rosemont	91
16. Cégep Limoilou	94
17. Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	97
18. Cégep de Sherbrooke	100
19. Cégep Marie-Victorin	103
20. Ville de Laval	106
21. Commission scolaire Marie-Victorin	109
22. Cégep de Saint-Jérôme	112
23. Collège Ahuntsic	115
24. Commission scolaire des Bois-Francis	118
25. Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	121
26. Ville de Sherbrooke	124
27. Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)	127
28. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	130
29. Ville de Gatineau	133
30. Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)	136
31. Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale	139

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 :	Catégories du <i>Gradient Index</i>	6
Tableau 2 :	Pondérations des grilles d'évaluation sur la divulgation d'information concernant la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement	7
Tableau 3 :	Échantillon de recherche	8
Tableau 4 :	Résultats des municipalités	16
Tableau 5 :	Résultats du secteur de la santé	17
Tableau 6 :	Résultats des universités	18
Tableau 7 :	Résultats des cégeps	20
Tableau 8 :	Résultats des commissions scolaires	21
Tableau 9 :	Résultats des organismes et entreprises gouvernementaux	22
Tableau 10 :	Résultats par thème	25
Figure 1 :	Résultats globaux	14

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

Cégep	Collège d'enseignement général et professionnel
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CHUQ	Centre hospitalier universitaire de Québec
CHUS	Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
CISO	Centre international de solidarité ouvrière
CQCAM	Coalition québécoise contre les ateliers de misère
CS	Commission scolaire
CSPQ	Centres des services partagés du Québec
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
ECPAR	Espace de concertation sur les politiques d'approvisionnement responsable
ETAG	Ethical Trading Action Group
FLA	Fair Labor Association
GES	Gaz à effets de serre
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MEC	Mountain Equipment Co-op
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PAR	Politique d'approvisionnement responsable
SAQ	Société des alcools du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

Depuis 2008, la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) examine les politiques d’approvisionnement responsable (PAR) d’organisations actives au Québec, ainsi que leurs pratiques de divulgation d’information en matière de responsabilité sociétale. Une première recherche a été réalisée en 2008 sur les politiques d’approvisionnement d’entreprises privées et d’organisations publiques au Québec. Puis, une seconde recherche examinant trente entreprises privées établies au Québec a été publiée en 2010. Cette année, notre réflexion porte sur trente entreprises et organismes publics qui œuvrent dans quatre secteurs : les municipalités, la santé, l’éducation ainsi que les entreprises publiques et organismes gouvernementaux.

Cette recherche entend porter un regard critique sur les pratiques de divulgation d’information en matière d’approvisionnement responsable dans une perspective d’amélioration continue des organisations. Dans ce cadre, nous formulons des recommandations, afin d’accompagner les organisations dans un processus d’apprentissage, puisque les politiques d’approvisionnement responsable demeurent à ce jour assez méconnues de plusieurs parties prenantes.

Nous considérons essentiel d’étudier les pratiques de divulgation des entreprises et organismes publics auxquels nous contribuons collectivement, puisque l’État demeure un moteur de développement par ses politiques publiques. De ce fait, il nous apparaît important d’examiner les enjeux de la responsabilité sociétale de nos organisations publiques par la perspective de l’approvisionnement responsable.

Nous tenons à souligner l’engagement des entreprises et organismes publics ayant accepté de participer à cette recherche en répondant à notre questionnaire et en diffusant les informations les concernant. Considérant que la Loi sur le développement durable fut adoptée en 2006, nous sommes conscients que l’adoption de politiques d’approvisionnement responsable est une pratique récente dans le secteur public. C’est pourquoi nous félicitons les organisations participantes d’avoir su innover dans ce domaine du développement durable.

Alors, l’approvisionnement responsable est-il un défi pour les organisations publiques québécoises ? L’analyse présentée tentera de répondre partiellement à cette question en dégagant quelques grandes tendances chez les organisations du secteur public au Québec.

SECTION 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

1.1 Le contexte

Les organisations contemporaines vivent de profondes mutations et font face à de nombreux défis. Jusqu'à maintenant préoccupées par leurs seules performances économiques et financières, elles doivent de plus en plus rendre compte des impacts de leurs activités sur la société et l'environnement.

Soumises à des pressions internes et externes, elles doivent s'organiser, innover et s'adapter, afin de mettre en place des processus de fabrication écoresponsables, respecter les nouvelles normes internationales au plan social et environnemental, et dialoguer avec les parties prenantes¹. Leurs responsabilités sont d'autant plus grandes que, face aux enjeux de la mondialisation et à un environnement particulièrement concurrentiel, elles doivent assurer leur performance économique et financière, mais sans pour autant se détourner de leurs objectifs sociétaux.² Pour faire face à ces pressions, les organisations mettent en place des initiatives et identifient des approches pour traiter de manière plus efficace les revendications de leurs différentes parties prenantes.

À ce titre, l'approvisionnement responsable apparaît comme une pratique novatrice pouvant diffuser les meilleures pratiques de développement durable dans toute la chaîne de valeur des activités des organisations, en incluant des préoccupations concernant l'éthique, la transparence et les pratiques de certaines de leurs parties prenantes, par exemple leurs fournisseurs et sous-traitants. Dans ce contexte, la responsabilité sociétale transcende de plus en plus les frontières à l'intérieur desquelles sont exercées les activités des organisations, pour intégrer progressivement celles opérées à travers toute la chaîne de valeur.

L'intérêt que les organisations accordent à l'approvisionnement responsable s'est donc accru de façon significative au cours des dernières années, sans égard à la grosseur de l'organisation ou son secteur d'activité. En effet, ce processus n'engage pas uniquement les grandes entreprises privées, même s'il faut reconnaître que les pressions exercées par leurs parties prenantes jouent un rôle important dans l'intérêt croissant accordé à l'approvisionnement responsable.

Au Québec, l'approvisionnement responsable est à la fois un enjeu et un défi pour les organisations publiques. En effet, tout comme les organisations privées, elles sont de plus en plus interpellées sur le respect des droits des travailleurs et de l'environnement. De plus, elles sont assujetties à des normes, règlements et lois, tels que la Loi sur le développement durable et la Loi sur les contrats des organismes publics, ce qui entraîne de nouvelles obligations. Cela peut contribuer à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement durable, ou au contraire, limiter la portée de l'intégration de bonnes pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Le défi pour les organisations publiques est donc d'adopter des pratiques propices au développement durable et à l'approvisionnement responsable tout en se conformant au cadre réglementaire.

¹ D'Humières, P., Chauveau, A. (2001). *Les pionniers de l'entreprise responsable*. Paris, Editions d'Organisation, 221p.

² D'Humières, P., Chauveau, A. (2001), *ibidem*.

1.2 Les objectifs de cette recherche

L'objectif général de cette étude est d'évaluer les pratiques de divulgation en matière d'approvisionnement responsable d'une trentaine d'entreprises et d'organismes publics québécois. De manière plus spécifique, l'étude vise à analyser les initiatives prises par ces acteurs en matière d'approvisionnement responsable, afin de mesurer leur niveau d'engagement et de formuler des recommandations en vue de les inciter à intégrer davantage les préoccupations liées à l'approvisionnement responsable.

1.3 Limites et portée de cette recherche

Il convient tout d'abord de souligner que cette recherche ne prétend pas à l'exhaustivité et comporte des limites. Même si elle a pour objectif essentiel d'évaluer les pratiques des organisations ciblées dans le domaine de l'approvisionnement responsable, il faut reconnaître qu'il est difficile de mesurer l'application réelle de ces pratiques, ainsi que leurs impacts, tant pour les organisations que pour leurs parties prenantes.

Il faut également ajouter que même si l'évaluation des pratiques en matière d'approvisionnement responsable permet de saisir certaines des initiatives menées par les organisations dans le domaine du développement durable, le CISO et la CQCAM ne sauraient nullement assimiler ces résultats à une évaluation globale des performances sociales et environnementales du secteur public québécois.

Par conséquent, les organisations ayant enregistré des performances faibles, ou nulles ne sauraient être considérées automatiquement comme étant totalement irresponsables. À l'inverse, une performance élevée ne signifie pas nécessairement que l'organisation a un comportement irréprochable d'un point de vue sociétal.

Rappelons que l'évaluation se fonde sur une démarche basée sur des documents officiels, faisant référence à des actions ou initiatives en matière d'approvisionnement responsable. Ainsi, depuis le début de la recherche et la publication des résultats, il se peut que des organisations aient entrepris des démarches pour mettre en place des PAR ou concevoir des codes de conduite sans que cela n'apparaisse dans le présent rapport.

SECTION 2 : DÉFINITION DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 Les aspects couverts par la PAR

Même si l'approvisionnement responsable n'est pas une pratique très récente, l'intérêt accordé à ce domaine s'est considérablement accru au cours des dernières années. La terminologie employée varie (approvisionnement responsable, achat éthique, achat responsable, achat écologique, achat socialement responsable, etc.), et les définitions utilisées évoluent au fil du temps.

Dans le cadre de cette étude, nous définirons une politique d'approvisionnement responsable de la façon suivante :

Une politique d'approvisionnement responsable (PAR) est une politique qui intègre, au-delà des aspects économiques traditionnels tels que le coût, la qualité, les délais de livraison et la disponibilité de la technologie, les facteurs sociaux, environnementaux et ceux liés à la gouvernance. Elle fait directement référence aux droits humains, aux droits fondamentaux au travail, à une démarche de consultation avec les parties prenantes et à des normes environnementales à respecter. Une PAR s'appuie sur un système de gestion efficace et contribue à l'amélioration des performances des fournisseurs tout en exigeant qu'ils fassent preuve de transparence. Enfin, une PAR doit se déployer sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'une organisation. En conséquence, cela exige la mise en place de mécanismes de vérification et d'audit des fournisseurs et sous-traitants, de même qu'une marche à suivre en cas de non-respect des normes.³

Ainsi, une PAR met de l'avant les éléments suivants :

- Des normes sociales basées notamment sur les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), et les principes de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH) de l'Organisation des Nations unies (ONU);
- Les aspects liés à l'environnement, en l'occurrence, les normes environnementales;
- Un mode de gouvernance et de consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR;
- Un système de gestion des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles, qui couvre la chaîne d'approvisionnement;
- Des mécanismes de contrôle et de vérification, incluant la mise en place de mesures correctives tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- Une obligation de transparence de la part des entreprises et des fournisseurs, notamment par la mise en place d'un système d'audit, la publication de rapports annuels et la divulgation des lieux de fabrication.

Les normes sociales font notamment référence à l'analyse sociale du cycle de vie, à l'implication communautaire, aux huit conventions fondamentales de l'Organisation

³ Cette définition a été modifiée à partir de celle donnée par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et la Coalition étudiante Trans-Actions responsables (CÉTAR) dans le Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable, 2007, page 6.

internationale du travail (OIT), ainsi qu'à certains principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Mentionnons plus particulièrement :

- Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (conventions 29 et 105 de l'OIT);
- La liberté d'association et le droit à la négociation collective (conventions 87 et 98 de l'OIT);
- L'abolition effective du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT);
- La non-discrimination en matière d'emploi et l'égalité de rémunération (conventions 100 et 111 de l'OIT);
- Des conditions de travail décentes (convention 155 de l'OIT);
- Des heures de travail non excessives (conventions 1, 30, 31, 46, 49, 51, 57, 61, 67, 109, 153 et 180 de l'OIT);
- Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (article 25 de la DUDH).

Quant aux normes environnementales à respecter, les facteurs suivants peuvent être pris en compte :

- L'écoconception et l'efficacité de consommation des matières premières;
- L'éco-efficacité de consommation des ressources en eau et d'énergie;
- La promotion des énergies renouvelables;
- La réduction des gaz à effet de serre;
- Les principes des 4RVE ou 3RV;
- L'analyse environnementale de cycle de vie;
- La protection de la biodiversité.

Enfin, en plus de critères traditionnels, les critères économiques devraient inclure des aspects tels que l'internalisation et le coût cycle de vie, l'économie sociale et l'achat local.

2.2 Questionnaire et grille d'évaluation

Notre évaluation des pratiques en matière d'approvisionnement responsable s'appuie sur deux outils essentiels : la grille d'évaluation et le questionnaire.

La grille d'évaluation que nous avons retenue dans le cadre de cette recherche s'inspire de celle utilisée par AccountAbility, une organisation anglaise qui a conçu le *Gradient Index* pour évaluer le respect des normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises privées inscrites en Bourse. En collaboration avec Ethical Trading Action Group (ETAG)⁴, AccountAbility a publié, en 2005, une recherche visant à évaluer le niveau de transparence de 25 distributeurs et fabricants de vêtements du Canada et des États-Unis, concernant la performance éthique de leur chaîne d'approvisionnement. Dans la même dynamique, et en se basant sur la méthodologie utilisée par ETAG, Oxfam Hong Kong a réalisé en 2009 une enquête portant sur des petites et moyennes entreprises (PME) localisées à Hong Kong et œuvrant dans le secteur du textile.⁵

⁴ ETAG (2005). *Coming Clean on the clothes we wear. Transparency Report Card: Survey of Labour Standards Reporting by Retailers and Brands Selling Clothes in the Canadian Market*, 94 p.

⁵ Oxfam Hong Kong (2009). *Transparency Report II : Have Hong Kong Garment Companies Improved their Reporting on Labour Standards ?*, 46 p.

Notons que le *Gradient Index* porte uniquement sur les codes de conduite pour les fournisseurs et n'inclut pas les politiques d'approvisionnement responsable. Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, il insiste particulièrement sur cinq aspects essentiels : la gouvernance et la gestion de risque, le contenu de la politique, l'engagement des parties prenantes, le suivi des audits et la reddition de compte.

Tableau 1 : Catégories du *Gradient Index*

Gouvernance et gestion du risque	Éthique, responsabilité du conseil de direction, etc.
Politiques	Codes de conduite, etc.
Engagement des parties prenantes	Recours à des initiatives multipartites, engagement des syndicats et des ONG dans les pays importateurs, etc.
Gestion	Implémentation des politiques
Audit et reddition de compte	Publication des résultats, implication d'une tierce partie pour l'évaluation, etc.

Même si nous nous sommes inspirés des recherches menées par ETAG et Oxfam Hong Kong, il convient de souligner que nous avons conçu notre propre grille d'évaluation qui s'appuie sur les trois aspects essentiels liés au développement durable. Notons que la grille établie par ETAG et Oxfam Hong Kong portait exclusivement sur les normes de travail.

Cette grille d'évaluation a déjà été testée positivement l'an dernier dans le cadre de l'étude de la CQCAM sur les pratiques d'approvisionnement responsable d'entreprises privées québécoises.⁶ Dans le cadre de cette étude, nous avons transformé la pondération proposée par AccountAbility, ETAG et Oxfam Hong Kong de façon à prendre en compte deux facteurs essentiels. D'une part, puisque la CQCAM vise la promotion de l'engagement des parties prenantes, nous avons jugé nécessaire d'accorder plus d'importance à cette catégorie dans la pondération. D'autre part, la plupart des entreprises et organismes publics québécois sont à l'étape initiale de leur PAR. C'est ce qui justifie la pondération de 15 % opérée pour chacune des catégories relatives à la gestion ainsi qu'à l'audit et la reddition de comptes.⁷

⁶ CQCAM (2010). Les entreprises ont-elles le souci de l'approvisionnement responsable au Québec, rapport de recherche.

⁷ Pour consulter la grille d'évaluation par thème, veuillez vous référer à l'annexe 1.

Tableau 2 : Pondérations des grilles d'évaluation sur la divulgation d'informations sur la performance sociale et environnementale de la chaîne d'approvisionnement

Catégories	Pondération AccountAbility	Pondération ETAG	Pondération Oxfam HK	Notre pondération
Gouvernance et gestion du risque	20 %	10 %	10 %	20%
Code de conduite et PAR	15 %	15 %	20 %	20%
Engagement des parties prenantes	15 %	20 %	20 %	30%
Gestion	25 %	25 %	20 %	15%
Audit et reddition de compte	25 %	35 %	30 %	15%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Nous avons de nouveau retenu cette grille dans le cadre de la présente recherche. En effet, les entreprises et organismes publics sont interpellés par les défis du développement durable, bien qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes pressions de marché ni à la même réalité que les entreprises privées. Comme toute organisation, ils doivent répondre aux attentes de leurs parties prenantes, mais ils sont, de plus, liés par la Loi québécoise sur le développement durable. Celle-ci constitue un cadre de référence explicite pour inciter l'administration et les organisations du gouvernement à « *prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.* »⁸

À partir de cette grille d'évaluation, nous avons établi un questionnaire, afin de mesurer concrètement les actions des organisations en matière d'approvisionnement responsable. Ce questionnaire est arrimé aux cinq catégories de la grille. Les questions ont été validées dans le cadre d'un groupe de discussion impliquant une experte en audit social et environnemental œuvrant au sein d'un cabinet-conseil du Québec.

2.3 L'échantillon

Trente entreprises et organismes publics ont été identifiés sur la base d'un certain nombre de critères :

- Le secteur d'activité : les organisations représentent des secteurs d'activité importants du domaine public, par leur taille ou leur mission : éducation, santé, municipalités, organismes et entreprises publiques.
- La notoriété des organisations : les organisations visées sont facilement reconnaissables par le public.
- L'envergure des organisations : c'est-à-dire leur importance par rapport à l'effectif de leurs employés, de leurs installations ou sites de production ou du nombre de leurs fournisseurs potentiels.
- La représentativité géographique : la recherche prend en considération plusieurs régions du Québec, dans la mesure du possible.

⁸ Québec (2006). *Loi québécoise sur le développement durable*, p.2.

Tableau 3 : L'échantillon de recherche

Secteurs d'activité		Organisations retenues dans l'échantillon
Municipalités		Ville de Québec
		Ville de Montréal
		Ville de Laval
		Ville de Gatineau
		Ville de Sherbrooke
Santé		CHUM
		CHUQ
		CHUS
		CUSM
		CSSS Lucille-Teasdale
Éducation	Universités	Université de Montréal
		Université Laval
		Université McGill
		Université de Sherbrooke
		Université du Québec à Montréal
	Cégeps	Collège de Rosemont
		Cégep Limoilou
		Cégep de Sherbrooke
		Cégep Marie-Victorin
		Cégep de Saint-Jérôme
		Collège Ahuntsic
	Commissions scolaires	Commission scolaire Marie-Victorin
		Commission scolaire de Montréal
		Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
		Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys		
Entreprises et organismes publics	SAQ	
	Hydro-Québec	
	Loto-Québec	
	CSPQ	

Nous avons également recueilli des informations sur les mesures prises par le gouvernement du Québec afin d'encourager les pratiques en matière d'approvisionnement responsable. À cet égard, nous avons obtenu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) des documents officiels et des références précises sur les différentes politiques et initiatives dans ce domaine. Cette démarche a permis de mieux comprendre les pratiques de développement durable en cours dans l'administration, les entreprises et autres organismes publics.

2.4 Déroutement de la recherche

Le processus de la recherche s'est constitué en trois étapes essentielles : la phase préparatoire, la phase de recueil des données, ainsi que la phase de traitement et d'analyse des données.

La phase préparatoire concernant le protocole de la recherche a été amorcée en juin 2010. Nous avons formulé les objectifs de la recherche, identifié les organismes visés et déterminé l'échéancier de travail. Ensuite, nous avons passé en revue la grille d'analyse. Nous cherchions à nous assurer de son adéquation avec les exigences de la recherche et les spécificités des domaines d'activités des organisations à étudier. Enfin, nous avons envoyé des courriels aux organismes sélectionnés afin de leur faire part de la démarche de notre étude et de les inviter à nous fournir des informations pertinentes.

La phase de recueil des données s'est étalée de juillet à septembre 2010. Nous avons procédé à une première évaluation des politiques et pratiques d'approvisionnement des organisations ciblées à partir de la documentation officielle disponible. Nous avons, par la suite, envoyé la première évaluation aux organisations. Les formulaires envoyés aux organisations étaient accompagnés d'une lettre explicative contenant la démarche de l'étude, l'échéance et les exigences liées à la validation des résultats préalablement obtenus. Les organisations avaient jusqu'au 1^{er} octobre pour nous retourner le questionnaire.

À partir du 15 septembre 2010, nous avons effectué un suivi par téléphone auprès des organismes. Parallèlement à ce suivi, un processus de validation des informations collectées a été initié avec certaines parties prenantes, dont les syndicats. Dès le 29 septembre 2010, nous avons commencé à recevoir la validation des questionnaires de la part des organisations. Cette validation comportait des modifications, des ajouts, des commentaires, des références supplémentaires ou alors la mention « *confirmation de la première évaluation* ». Notons que, malgré les efforts déployés, certaines organisations ne nous ont pas retourné leur questionnaire.

La phase de traitement et d'analyse des données a commencé dès la réception de la validation des questionnaires envoyés aux organismes. Dans certains cas, nous avons procédé à la modification de certaines fiches d'évaluation, suite aux précisions ou modifications apportées par les organismes, lorsque des documents officiels permettaient de valider les affirmations.

SECTION 3 : LES INITIATIVES DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

3.1 La Loi sur le développement durable

Avant d'aborder les initiatives de l'État québécois en matière d'approvisionnement responsable, il convient de faire référence à la Loi sur le développement durable.

Adoptée en 2006, cette loi fondamentale pour le Québec constitue un tournant décisif pour favoriser des actions en faveur d'un développement durable. Cette loi « *établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec, qui leur permettra d'intégrer davantage le développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités* ». ⁹

Elle définit la notion de développement durable et identifie 16 principes à prendre en compte par l'administration. Le développement durable « *s'entend comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». De ce point de vue, « *il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* ». ¹⁰

3.2 La politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

La Loi sur le développement durable prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable. La stratégie 2008-2013 identifie la production et la consommation responsables comme une orientation prioritaire, qui devait notamment se matérialiser par l'adoption d'une politique d'acquisition écoresponsable. C'est ainsi qu'en 2009, le gouvernement québécois adoptait la politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, laquelle vise six objectifs ¹¹ :

1. Fournir un encadrement établissant les domaines d'intervention communs à tous les ministères et organismes en matière de production et de consommation responsables;
2. Accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficacités des actions et des gestes appliqués par les ministères et les organismes en matière de production et de consommation responsables;
3. Introduire la notion du cycle de vie (matières premières, fabrication ou construction, emballage ou aménagement, déplacement ou transport, entreposage, utilisation, entretien ou rénovation, valorisation et élimination) dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables;
4. Intégrer la règle des 3RVE (réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) dans les décisions courantes de l'administration publique;

⁹ Québec (2006). Loi sur le développement durable, p.2

¹⁰ Projet de loi no 118 (2006, chapitre 3) : Loi sur le développement durable, p.2

¹¹ Québec (2009). Développement Durable : Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, juin, p1-2.

5. Contribuer à l'exemplarité de l'État en matière de production et de consommation responsables;
6. Créer un effet d'entraînement structurant et mobilisateur auprès de l'ensemble de la société québécoise.

En ce qui concerne les contrats d'approvisionnement, ils sont encadrés par la Loi sur les organismes publics qui a « pour objet de déterminer les conditions des contrats qu'un organisme public peut conclure avec une personne morale de droit privé à but lucratif, une société en nom collectif, en commandite ou en participation, une entreprise individuelle ou une entreprise dont la majorité des employés sont des personnes handicapées ».¹²

3.3 Les limites de la politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

L'examen de la politique administrative pour un gouvernement écoresponsable débouche sur le constat que les considérations environnementales restent dominantes dans les directives et politiques en matière d'approvisionnement responsables.¹³ En effet, cette politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ne fait aucunement référence à des critères sociaux, ni même aux normes fondamentales de l'OIT ou aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU.

Le deuxième constat est que la politique administrative pour un gouvernement écoresponsable ne semble pas s'appliquer à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Il n'est pas clairement indiqué comment les organismes et entreprises publics pourraient inciter leurs fournisseurs à prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux en matière d'acquisition de produits et services. On ne fait pas non plus mention de la manière dont ceux-ci pourraient consulter et impliquer leurs parties prenantes, par exemple les syndicats et les ONG, dans les pays où sont fabriqués certains de leurs produits. De plus, la divulgation d'information sur les pratiques d'approvisionnement relève essentiellement de démarches volontaires et ne revêt donc pas de caractère obligatoire. Pourtant, il est possible d'intégrer ces éléments. Deux exemples internationaux peuvent illustrer la manière dont les aspects sociaux, ainsi que d'autres considérations, sont intégrés dans la gestion de l'approvisionnement responsable.

Le premier cas est illustré par la stratégie d'achat responsable mise de l'avant par le Parlement écossais¹⁴. Celle-ci s'articule autour de quatre axes : les normes professionnelles concernant le personnel du service des achats, l'impact environnemental, les questions éthiques et sociales, les PME et les fournisseurs écossais. Cette stratégie d'achat responsable vise à réunir autour d'une seule politique d'achat plusieurs politiques distinctes ainsi que des principes et initiatives. Celle-ci sera intégrée à l'ensemble des marchés publics, afin d'en assurer la

¹² Québec (2009). *Loi sur les contrats des organismes publics*, p.5

¹³ Nous nous référons à certains documents du MDDEP et du CSPQ : MDDEP (2007). *Guide pour un financement responsable*, MDDEP (2009). *Rapport de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale 2008-2013*; CSPQ (2008). Direction Générale des Acquisitions, *Les écoétiquettes, nouvel outil pour des acquisitions écoresponsables*; CSPQ (2008). Direction Générale des Acquisitions. *Liste de contrôle des acquisitions écoresponsables : questions, notes et clauses pouvant être intégrées dans les documents d'appels d'offres*; CSPQ, (2010). *Le répertoire de produits et de services écoresponsables de la Direction Générale des Acquisitions*; MDDEP(2009). Bureau de coordination du développement durable, *Intégration de dispositions environnementales/écoresponsables aux achats*, Fiche Technique,.

¹⁴ Écosse (2007). *Scottish Parliament Responsible Purchasing Strategy*.

cohérence interne. La politique et la stratégie d'achat responsable font partie intégrante du système de gestion des approvisionnements. Cette stratégie fait référence aussi bien au volet social qu'à la chaîne d'approvisionnement.

Bien que le Parlement écossais reconnaisse la complexité des questions sociales et éthiques, il juge tout de même nécessaire de les intégrer aujourd'hui dans la gestion de l'approvisionnement. Aussi s'est-il fixé comme objectifs de prendre davantage en compte les droits humains, particulièrement le travail des enfants et le salaire équitable, et de s'assurer que le processus d'approvisionnement est accessible à l'ensemble des fournisseurs, y compris les minorités ethniques, les organisations dirigées par des femmes ou appartenant à des femmes, et celles relevant de l'économie sociale. Un plan d'action et un plan de communication sont mis en œuvre pour réaliser, de manière concrète, les différentes initiatives et les diffuser auprès des parties intéressées.

La Belgique, quant à elle, a innové en créant un « label social ». Il s'agit d'un outil offert aux entreprises et aux consommateurs désireux de s'attaquer aux conditions de travail inhumaines à travers le monde. C'est le premier label gouvernemental qui garantit une production conforme à la dignité humaine. Le label social est un label de produit et implique que la fabrication d'un produit, tout au long de la chaîne de production, soit conforme aux principes de base de l'OIT :

- Âge minimum pour le travail des enfants et interdiction des pires formes de travail des enfants (conventions 138 et 182);
- Interdiction de discrimination en matière d'emploi et de rémunération (conventions 100 et 111);
- Interdiction du travail forcé (conventions 29 et 105);
- Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective (conventions 87 et 98).

Ce label social est accordé selon certains mécanismes. En premier lieu, un contrôle est exercé par des organismes d'audit. Ensuite, un processus de plaintes est mis en place. Un produit peut donc perdre son label.

Ces exemples, à placer dans le contexte particulier de chaque pays, peuvent toutefois orienter la réflexion du gouvernement québécois, en vue d'identifier et d'adopter les meilleures pratiques à travers le monde, tout les adaptant à la réalité québécoise.

SECTION 4 : RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

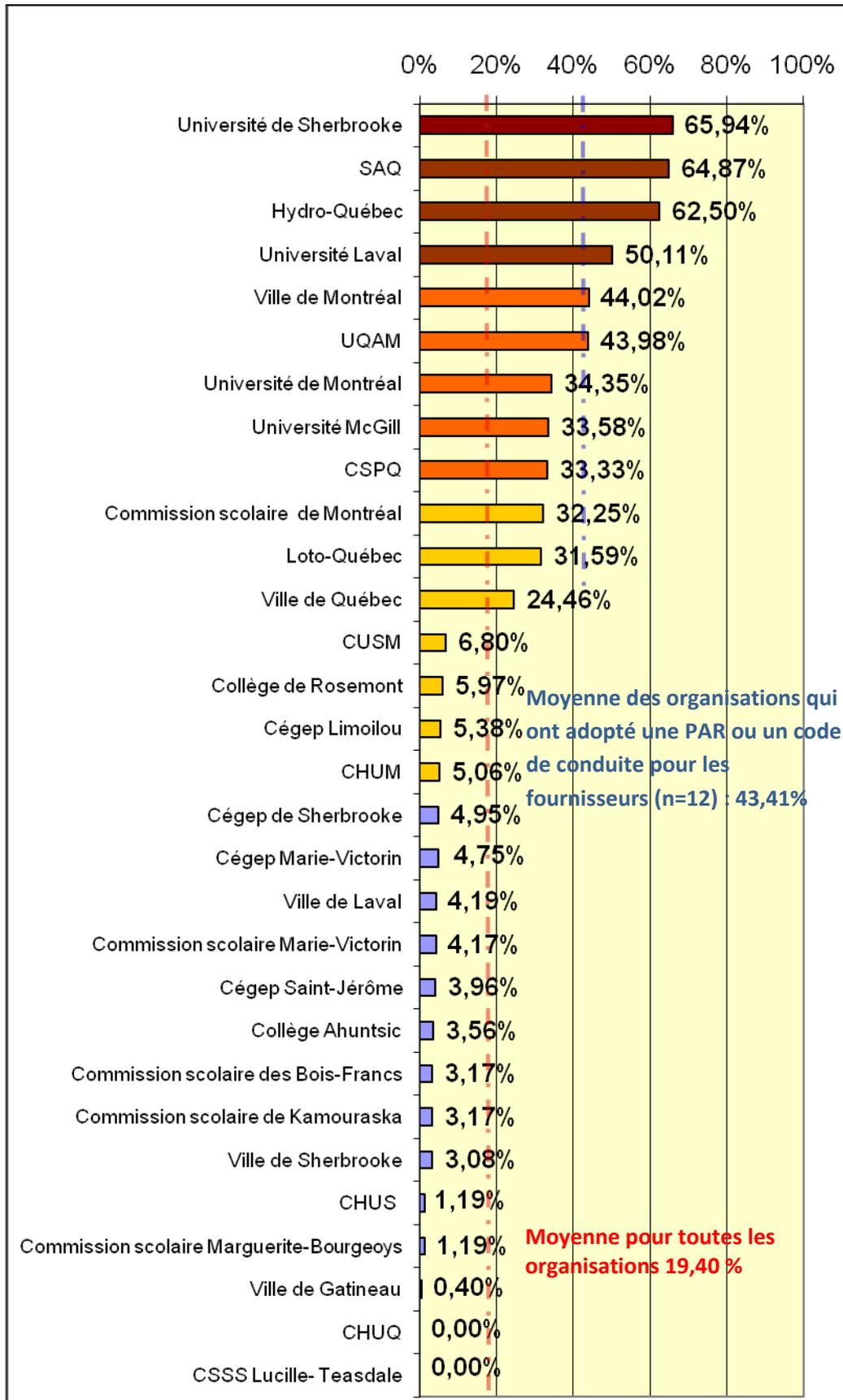
4.1 Présentation des résultats

On peut, de prime abord, faire les constats généraux suivants :

- Le résultat moyen de tous les entreprises et organismes publics étudiés est de 19,40 %;
- Le résultat moyen des entreprises et organismes publics ayant adoptés une PAR ou un code de conduite est de 43,41 %;
- À ce jour, douze organisations sur trente ont adopté formellement une PAR ou un code de conduite sur l'approvisionnement responsable.

Ces résultats sont présentés dans la figure suivante.

Figure 1 : les résultats globaux



Du point de vue de la performance par organisation, l'Université de Sherbrooke se place en première position avec 65.94%. Elle est suivie par la SAQ qui enregistre un résultat de 64.87%, puis Hydro-Québec avec 62.5%.

Ensuite viennent trois autres organisations dont les résultats oscillent entre 40 et 60%. Il s'agit de l'Université Laval, de la Ville de Montréal et de l'UQAM. Ces organisations ont toutes adopté des PAR ou des codes de conduite. Elles obtiennent des résultats significatifs au niveau du contenu, de la portée et de la divulgation de leurs politiques.

En troisième lieu, on peut classer les organisations dont les résultats sont compris entre 20 % et 30 %. Il s'agit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill, du Centre de services partagés du Québec, de la Commission scolaire de Montréal, de Loto-Québec et de la Ville de Québec. Ces organisations font partie du lot de celles qui ont adopté des PAR ou des codes de conduite, mais qui n'ont pas mis en place des mesures de suivi ou qui n'ont pas entamé de consultation avec leurs parties prenantes.

Ces 12 premières organisations constituent le groupe de celles qui ont adopté des PAR ou des codes de conduite. Toutefois, on note des différences aussi bien du point de vue terminologique que dans leurs démarches d'adoption de PAR. Plusieurs termes sont utilisés pour décrire leurs pratiques, tels que politique d'approvisionnement responsable, politique d'achat ou d'achat écoresponsable, politique d'acquisition, code de conduite, etc. Alors que certaines organisations ont formulé des PAR parfois différentes de leurs politiques d'achat traditionnelles, d'autres ont choisi d'intégrer quelques principes de développement durable à leur politique d'approvisionnement.

Une autre différence s'observe sur le contenu de ces politiques dites responsables. Certaines font explicitement référence aussi bien aux aspects environnementaux que sociaux (droits de l'homme, droits fondamentaux au travail), tandis que d'autres s'attardent plus particulièrement aux critères environnementaux.

La deuxième vague est composée d'organisations dont les résultats sont compris entre 0.1% et 7 %. Nous retrouvons dans cette catégorie les cégeps, la plupart des commissions scolaires, quelques municipalités ainsi que les établissements de santé. Généralement, ces organisations peuvent avoir un souci pour le développement durable. Cependant, elles ne font pas état d'actions concrètes en termes d'approvisionnement responsable. Elles se limitent souvent à des initiatives dans les domaines de l'environnement. Certaines de ces organisations ont formulé des politiques, des plans environnementaux ou de développement durable dans lesquels on fait référence à la nécessité d'intégrer les principes de développement durable dans leur approvisionnement.

Enfin, deux organisations, le CHUQ et le CSSS Lucille-Teasdale ont enregistré des notes de 0 %. Ces organisations n'ont pris aucune initiative dans le domaine de l'approvisionnement responsable, ou n'ont pas fait référence à ces aspects dans les documents que nous avons consultés.

4.2 Les résultats par secteur d'activités

Cette partie entend présenter les résultats de notre recherche selon le secteur d'activité : municipalité, santé, éducation, entreprises et organismes gouvernementaux.

4.2.1 Les municipalités

Tableau 4 : Résultats des municipalités

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d'accompagnement	Audit des fournisseurs	Résultat final
Ville de Montréal	70.64 %	53.3 %	44.9 %	38.3 %	0 %	44.02 %
Ville de Québec	58.56 %	0 %	23.3 %	38.3 %	0 %	24.46 %
Ville de Laval	5.94 %	0 %	10 %	0 %	0 %	4.19 %
Ville de Sherbrooke	7.92 %	0 %	5 %	0 %	0 %	3.08 %
Ville de Gatineau	1.98 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0.40 %

Les municipalités de notre échantillon enregistrent des résultats plutôt ambivalents. La Ville de Montréal se classe au premier rang en termes de transparence avec un résultat de 44.02 %, suivie de la Ville de Québec avec 24.46 %. Les autres villes enregistrent des résultats plutôt faibles : Laval (4.19 %), Sherbrooke (3.08 %), Gatineau (0.40 %).

Trois initiatives peuvent contribuer à expliquer le leadership de la Ville de Montréal. Premièrement, l'administration municipale a adopté une politique d'approvisionnement énonçant que l'acquisition de biens et de services doit prendre en considération les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable (70.64 %). Deuxièmement, elle a mis en place un système de gestion plus ou moins efficace (44,9 %). Depuis mai 2008, la Ville de Montréal a engagé un écoconseiller chargé de contribuer à intégrer les principes de développement durable dans les pratiques de gestion, notamment celles de l'approvisionnement de la municipalité. Troisièmement, en novembre 2009, la ville a publié un document intitulé « *L'approvisionnement et le développement durable* », dont l'objectif est de faire le bilan des réalisations et de dégager les perspectives. Ce document expose les différentes initiatives réalisées dans les domaines du développement durable et de l'approvisionnement responsable, dont la sensibilisation des fournisseurs, la consultation des parties prenantes et une liste de produits écoresponsables. La Ville de Montréal a identifié, dans chaque arrondissement et chaque service corporatif, les personnes susceptibles d'influencer le choix des produits ou services à acquérir. En plus d'être membre de l'Espace de concertation sur les politiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), elle a mis sur pied plusieurs initiatives (Table des approvisionneurs, Réseau des approvisionneurs) et participe à des groupes de travail et des forums de discussion avec plusieurs organisations au niveau national (53.3 %). S'agissant des mesures d'accompagnement, la Ville de Montréal procède souvent à un suivi de sa PAR, mais se limite à faire des recommandations aux fournisseurs (38,3 %).

Pour ce qui est de la Ville de Québec, elle a su intégrer les notions d'éthique et de développement durable dans sa politique d'approvisionnement (58.56 %). L'objectif est de gérer efficacement le processus d'approvisionnement en privilégiant le plus possible les produits écologiques et en sensibilisant les fournisseurs aux notions de

développement durable dans leur offre de produits et services. Toutefois, bien qu’ayant enregistré d’assez bons résultats au niveau des politiques et codes de conduite (58.56 %) et, accessoirement, des mesures d’accompagnement (38.3 %), son système de gestion reste limité (23,3 %). Aussi, ses résultats laissent-ils à désirer au niveau de la gouvernance et consultation des parties prenantes et de l’audit (0 %).

Concernant les autres municipalités (Laval, Gatineau et Sherbrooke), leurs résultats sont pour la plupart influencés par quelques initiatives dans le domaine de l’environnement, comme l’efficacité et la consommation d’énergie, la réduction des gaz à effets de serre, le principe 4RVE, la constitution de banques de produits écoresponsables, etc. L’audit est véritablement le parent pauvre en matière d’approvisionnement responsable; toutes les villes enregistrent des résultats de 0 % pour cet élément.

4.2.2 Le secteur de la santé

On constate que le secteur de la santé demeure celui ayant enregistré les plus faibles résultats.

Tableau 5 : Résultats du secteur de la santé

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d’accompagnement	Audit des fournisseurs	Résultat final
CUSM	17.82 %	0 %	3,30 %	15 %	0 %	6.80 %
CHUM	17.82 %	0 %	5 %	0 %	0 %	5.06 %
CHUS	5.94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %
CHUQ	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CSSS Lucille-Teasdale	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Hormis le thème « Politiques et codes de conduite » (17.82 % pour CUSM et le CHUM) et « Résultats et mesures d’accompagnement » (15 % pour le CUSM), la notation des autres thèmes oscille entre 0 % et 5.94 %.

Dans le cadre de son projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles, le CUSM a entrepris certaines initiatives en matière de développement durable, dont la gestion de déchets et la récupération de certaines matières. De plus, une politique d’achat vert est en voie d’élaboration.

Le CHUM et le CHUS s’inscrivent dans la même dynamique que le CUSM, puisque leurs actions (efficacité en matière de consommation d’énergie, réduction des gaz à effet de serre, principe 4RVE) sont orientées vers les aspects environnementaux. La politique d’approvisionnement du CHUM préconise, en outre, d’acheter au meilleur coût prenant ainsi en compte les dépenses en garanties

prolongées et de mises en route, ainsi que celles liées à la sécurité, la qualité et aux frais de livraison.

Selon ces résultats, on peut donc conclure que les pratiques en matière d'approvisionnement responsable sont encore embryonnaires dans les hôpitaux et les centres de santé.

4.2.3 Le secteur de l'éducation

Pour le secteur de l'éducation, nous avons analysé séparément les trois types d'organisations, afin de faire ressortir les spécificités propres à chaque sous-secteur. Toutefois, si l'on tentait de comparer les résultats de ce secteur, il apparaîtrait que les universités arrivent le plus souvent en tête. Elles occupent les dix premières places du classement général. L'Université de Sherbrooke est d'ailleurs celle qui a enregistré le meilleur résultat de toutes les organisations publiques étudiées.

Tableau 6 : Résultats des universités

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d'accompagnement	L'audit des fournisseurs	Résultat final
Université de Sherbrooke	91.48 %	83.3 %	71.6 %	48.3 %	15 %	65.94 %
Université Laval	60.74 %	56.7 %	71.7 %	26.7 %	7.5 %	50.11 %
UQAM	80.54 %	13.3 %	54.9 %	58.2 %	0 %	43.98 %
Université de Montréal	78.56 %	13.3 %	46.6 %	13.3 %	0 %	34.35 %
Université McGill	45.64 %	40 %	43.2 %	23.3 %	0 %	33.58 %

De manière générale, les universités ont des pratiques avant-gardistes en matière d'approvisionnement responsable. Elles sont toutes classées dans les dix premières places. L'Université de Sherbrooke est d'ailleurs la première au classement des organisations publiques avec un résultat de 65.94 %.

L'Université de Sherbrooke a fait preuve de leadership en mettant de l'avant une politique d'approvisionnement responsable en 1995. Les énoncés de sa PAR (91.48 %) font explicitement référence aux aspects environnementaux et sociaux, incluant les principes de l'OIT en matière de droits fondamentaux au travail. À cela, il convient d'ajouter son code de déontologie en matière d'approvisionnement responsable et le code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable. Les résultats obtenus au niveau des autres thèmes sont aussi appréciables.

En matière de gouvernance et de consultation des parties prenantes, l'Université de Sherbrooke travaille en concertation avec les syndicats et les associations de l'université (83.3 %) pour la mise en œuvre de sa politique de développement durable et de son plan d'action. Elle a développé une concertation régionale à travers la Table régionale des partenaires au développement durable. S'agissant du

système de gestion (71.6 %), c'est le directeur ou la directrice du service des ressources humaines et financières qui est responsable de l'application de la PAR. Le Service des ressources humaines tient un fichier des fournisseurs. Ceux-ci doivent, entre autres, s'engager à mettre en place une politique de développement durable, se conformer au code de conduite du fournisseur pour un approvisionnement socialement responsable, fournir des garanties satisfaisantes de la valeur et de la durabilité des produits offerts ou de la qualité des services proposés. Au niveau des mesures d'accompagnement (48.3 %), l'Université de Sherbrooke fournit des recommandations de façon ponctuelle à ses fournisseurs.

L'Université Laval a intégré les principes de développement durable dans sa politique d'acquisition de biens, de services ou d'octroi de contrats (60.74 %). Cependant, les énoncés ne font pas référence de manière explicite aux dimensions sociales, comme les principes relatifs aux droits fondamentaux au travail de l'OIT. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement durable, l'Université a mis sur pied une table de concertation regroupant les différentes parties de l'Université (56.7%). Concernant le système de gestion (71.7 %), une conseillère en développement durable travaille en collaboration avec l'équipe des approvisionnements depuis novembre 2009. Par ailleurs, l'Université Laval ajoute des clauses de développement durable lors des appels d'offres pour certains produits très spécifiques. Ses résultats au niveau des mesures d'accompagnement restent modestes (26,7 %). Le suivi de l'application de sa PAR s'effectue de façon ponctuelle.

Tout comme l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal (78.56 %) et l'UQAM (80.54 %) font référence aux dimensions sociales, en l'occurrence les conventions de base de l'OIT, dans les énoncés de leur politique d'approvisionnement responsable. En outre, elles ont toutes les deux mis sur pied des codes à l'égard de leurs fournisseurs pour un approvisionnement responsable.

Cependant, pour l'UQAM, on note des limites en ce qui touche la gouvernance et la consultation avec les parties prenantes (13.3 %). Elle se démarque toutefois pour les mesures d'accompagnement (58.2 %), puisqu'elle a établi des mesures d'accompagnements basées sur un système correctif en fonction de trois paliers de non-respect de la PAR.

Les performances enregistrées au niveau de l'audit par ces quatre institutions universitaires sont très modestes (Université de Sherbrooke : 15 % ; Université Laval : 7.5 %) voire nulles pour l'Université Mc Gill, l'UQAM et l'Université de Montréal). L'Université de Sherbrooke recommande à ses fournisseurs de lui faire connaître les analyses de cycle de vie disponibles et de collaborer avec elle à la réalisation d'audits ou d'analyses de cycle de vie.

Tableau 7 : Résultats des cégeps

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d’accompagnement	Audit des fournisseurs	Résultat final
Collège de Rosemont	9.90 %	0 %	13.3 %	0 %	0 %	5,97 %
Cégep Limoilou	11.88 %	0 %	10 %	0 %	0 %	5,38 %
Cégep de Sherbrooke	19.80 %	0 %	3.3 %	0 %	0 %	4.95 %
Cégep Marie-Victorin	23.76 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4.75 %
Cégep de Saint-Jérôme	19.80 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.96 %
Collège Ahuntsic	17.82 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.56 %

La plupart des cégeps doivent leurs résultats aux pratiques environnementales initiées dans le cadre de certaines activités comme les clubs environnement, les Établissements verts Brundtland, les concours en matière d’environnement, etc. Ces initiatives sont de plus en plus intégrées à leurs systèmes de gestion, notamment en matière d’approvisionnement.

Le meilleur résultat est détenu par le Collège de Rosemont (5.97 %). Le plus faible est enregistré par le Collège Ahuntsic (3,56 %). En plus des références aux pratiques environnementales, comme l’efficacité en matière de consommation en eau et d’énergie, la réduction des gaz à effet de serre, le principe 4RVE et l’analyse environnementale du cycle de vie (9.90 %), le Collège de Rosemont a mentionné une certification d’ordre environnemental (ISO 14000) et constitué une liste de produits responsables (13.3 %).

Concernant les résultats par thème, il convient de mentionner que les pourcentages les plus importants se retrouvent au niveau des politiques et codes de conduite et, accessoirement, au niveau des systèmes de gestion. C’est ainsi que le Cégep Marie-Victorin occupe la première place en matière de contenu, portée et divulgation de politiques ou codes de conduites (23.76%). Au-delà des initiatives environnementales auxquelles il fait référence dans sa politique environnementale, le Cégep Marie-Victorin a intégré les critères d’achat dits traditionnels (qualité, coût, délai de livraison, etc.) dans sa politique d’achat.

Le Cégep de Sherbrooke et le Cégep de Saint-Jérôme se positionnent en seconde place avec 19.80 %. Ces organisations font référence à bon nombre de principes relatifs à l’environnement dans leur politique de développement durable ou plan d’action de développement durable. Ce constat s’applique également au Cégep Limoilou (11.88 %) et au Collège Ahuntsic (17.82 %). Concernant les autres thèmes

(gouvernance et consultation des parties prenantes, résultats et mesures d'accompagnement et audits), tous les cégeps enregistrent un pourcentage de 0%.

Tableau 8 : Résultats des commissions scolaires

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d'accompagnement	Audit des fournisseurs	Résultat final
Commission scolaire de Montréal	82.52 %	0 %	23.3 %	58.3 %	0 %	32.25 %
Commission scolaire Marie-Victorin	20.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4.17 %
Commission scolaire des Bois-Francs	15.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.17 %
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	15.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.17 %
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	5.94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est nettement distinguée en enregistrant un résultat de 32.25 %. La CSDM est la seule commission scolaire à avoir mis en place une PAR. En plus des critères économiques traditionnels et des considérations environnementales, la politique d'acquisition des biens et services fait référence aux principes relatifs aux droits fondamentaux au travail, tels qu'énoncés par l'OIT (82.52 %). Comparée aux autres commissions scolaires, elle affiche également de bons résultats pour le système de gestion (23.3 %) et les mesures d'accompagnement (58.3 %). En effet, la CSDM se distingue par son effort d'accompagnement auprès des fournisseurs, en effectuant le suivi des résultats, en formulant des recommandations et en adoptant des mesures correctives en cas de non-conformité.

Pour les autres commissions scolaires, les meilleurs résultats sont concentrés au niveau du contenu, de la portée et de la divulgation de politiques ou codes de conduite. La Commission scolaire Marie-Victorin a intégré les critères économiques traditionnels dans sa politique d'achat (20.84 %), et a défini un dispositif de priorisation de ses critères en accordant une plus grande place aux fournisseurs locaux et/ou québécois. Dans la même veine, la Commission scolaire des Bois-Francs et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ont également fait mention de critères économiques traditionnels dans leur politique d'achat. Quant à elle, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'appuie sur quelques initiatives environnementales comme l'efficacité en matière de consommation d'eau et d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre.

Hormis la CSDM, les autres commissions scolaires obtiennent une note de 0 % au niveau de la gouvernance et de la consultation des parties prenantes, du système de gestion, des mesures d'accompagnement et de l'audit. Ces résultats semblent indiquer que les principes d'approvisionnement ne sont pas réellement intégrés dans les systèmes de gestion des commissions scolaires. Ils sont plutôt en début de processus concernant les PAR.

4.2.4 Les entreprises et organismes gouvernementaux

Les informations recueillies font ressortir plusieurs initiatives en matière de développement durable et d'approvisionnement responsable chez les entreprises et organismes gouvernementaux. Depuis 2009, les acheteurs publics peuvent se référer à la politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, afin d'orienter leurs démarches d'approvisionnement et préciser le caractère des biens et des services à acquérir.

Tableau 9 : Résultats des organismes et entreprises gouvernementaux

	Politique et code de conduite	Gouvernance et consultation des parties prenantes	Système de gestion	Résultats et mesures d'accompagnement	Audit des fournisseurs	Résultat final
SAQ	68.66 %	93.3 %	68.2 %	65 %	15 %	64.87 %
Hydro-Québec	75.64 %	70 %	61.6 %	71.7 %	27.5 %	62.50 %
CSPQ	39.70 %	13.3 %	51.6 %	48.3 %	0 %	33.33 %
Loto-Québec	36.78 %	40 %	35 %	38.3 %	0 %	31.59 %

C'est la SAQ qui affiche les meilleurs résultats dans ce secteur. Elle figure d'ailleurs en seconde position dans le classement général (64.87 %). Elle est suivie d'Hydro-Québec (62.50 %), tandis que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (33.33 %) et Loto-Québec (31.59 %) clôturent ce classement.

La SAQ a pris un certain nombre de mesures contribuant à mieux intégrer les pratiques de développement durable dans ses approvisionnements (68.66 %). Mentionnons, à cet égard, la mise en place d'une procédure d'achat écoresponsable. Toutefois, en dehors des critères d'achat dits « traditionnels », ces mesures s'appuient davantage sur des considérations environnementales que sociales. S'agissant de la gouvernance et la consultation avec les parties prenantes, il convient de mentionner que la SAQ est membre de l'ECPAR et a mis en place un processus d'identification de ses parties prenantes internes et externes (93.3 %). Elle a également embauché une firme externe pour évaluer les perceptions des consommateurs au sujet des démarches entreprises pour les produits qu'elle commercialise. Au niveau du système de gestion (68.2 %), la SAQ a constitué une

liste de produits écoresponsables et procède à des analyses des risques environnementaux et sociaux (santé et sécurité). Du point de vue des résultats et des mesures d'accompagnement, cette société d'État effectue de façon régulière le suivi des actions entreprises en matière d'approvisionnement responsable, mais se limite seulement à faire des recommandations à ses fournisseurs (65 %). Cependant, c'est au sujet des audits que ses limites sont réellement perceptibles puisqu'aucun programme d'audit n'est mis sur pied (15 %). Les consommateurs peuvent toutefois retrouver les noms des fournisseurs sur le site Internet de la SAQ.

De son côté, Hydro-Québec a enregistré les meilleurs résultats au niveau du contenu, de la portée et de la divulgation des politiques et codes de conduite (75,64 %). Hydro-Québec a intégré les notions de développement durable dans les principes généraux contenus dans sa politique d'acquisition. En outre, elle sélectionne ses fournisseurs en fonction de la qualité de leurs produits, mais également en fonction des aspects environnementaux et de sécurité¹⁵. Comme la plupart des organisations, Hydro-Québec semble cependant reléguer au second plan les aspects sociaux, en particulier ceux relatifs aux conventions de base de l'OIT, qui ne sont pas ressortis de manière explicite dans les documents que nous avons consultés. Au sujet de la gouvernance et la consultation des parties prenantes, le comité d'environnement et d'affaires publiques, ainsi que le comité gouvernance et éthique, jouent des rôles importants en matière de reddition de compte, notamment dans le cadre des mécanismes de révision des politiques d'acquisition. Hydro-Québec consulte ses parties prenantes surtout dans le cadre de grands projets (70 %). En matière de résultats et mesures d'accompagnement (71,7 %), Hydro-Québec effectue un suivi de sa PAR de façon ponctuelle. Elle a prévu des mesures correctives de gestion des cas de non-conformité. Enfin, c'est elle qui enregistre les meilleurs résultats au niveau de l'audit de la chaîne d'approvisionnement (27,50 %). En effet, Hydro-Québec a initié des audits externes dans le cadre de la certification pour la norme ISO 14 001 portant sur l'intégration et le suivi des exigences environnementales aux contrats. La liste des installations et filiales d'Hydro-Québec est disponible sur son site Internet.

Pour sa part, le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) a adopté en avril 2005, par le truchement de la Direction générale des acquisitions (DGACQ), une politique interne d'acquisition écoresponsable visant le renforcement des pratiques écoresponsables et de gestion environnementale (39,70 %). Toutefois, les énoncés de cette politique ne font pas référence aux aspects sociaux, comme ceux relatifs aux conventions de base de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail et l'analyse sociale du cycle de vie. Pour ce qui est de la gouvernance et de l'implication des parties prenantes, le CSPQ se limite uniquement à la consultation de certaines parties prenantes internes et externes, et n'est membre d'aucune initiative internationale multipartite (13,3 %). Concernant le système de gestion, on note que le CSPQ s'est doté de plusieurs outils contribuant à l'évaluation ou à la sélection des fournisseurs et d'une liste de contrôle pour des acquisitions écoresponsables (51,6 %). Il existe une formation des acheteurs, mais qui se fait de manière ponctuelle. S'agissant des mesures d'accompagnement, le CSPQ effectue un suivi global de l'application de sa politique interne d'acquisitions écoresponsables, mais se limite à des recommandations auprès de ses fournisseurs (48,3 %). Il y a une référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais aucun détail sur la façon dont celles-ci s'actualisent. Enfin, il n'est pas fait mention de programme en matière d'audit (0 %).

¹⁵Hydro-Québec (2009). *Faire affaire avec Hydro-Québec*, p.5.

Au sujet de Loto-Québec, il convient de retenir que sa politique d'approvisionnement fait uniquement référence, en plus des critères économiques traditionnels, à l'acquisition de produits et services qui rencontrent les exigences en matière de certifications, ainsi que les normes environnementales et sociétales reconnues (36.78 %). Les normes sociales et environnementales ne font pas, cependant, référence à des critères précis. Loto-Québec favorise l'implication des parties prenantes, mais on ne sait pas si elles sont réellement consultées. En outre, celles-ci ne sont pas clairement identifiées (40 %). À propos du système de gestion, Loto-Québec a constitué une liste de produits responsables et procède de façon ponctuelle à la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable (35 %). Ses mesures d'accompagnement consistent en un suivi global de l'application de la PAR et en des recommandations auprès des fournisseurs (38,3 %). Enfin, on ne fait mention d'aucun programme en matière d'audit.

4.3 Les résultats par thèmes

Le tableau suivant présente pour chaque organisation le résultat obtenu pour chaque thème. Le constat qui se dégage est qu'aucune organisation n'est parvenue à satisfaire entièrement aux critères retenus dans la grille d'évaluation. Ceci montre que les PAR formulées par les entreprises et organismes publics n'ont pas encore atteint leur maturité et que plusieurs organisations en sont à leur début dans ce processus.

Ces résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Résultats par thème

Organisations		1. Politique et code de conduite	2. Gouvernance et consultation des parties prenantes	3. Système de gestion	4. Résultats et mesures d'accompagnement	5. Audit des fournisseurs	Résultat final
1.	Université de Sherbrooke	91.48 %	83.3 %	71.6 %	48.3 %	15 %	65.94 %
2.	SAQ	68.66 %	93.3 %	68.2 %	65 %	15 %	64.87 %
3.	Hydro-Québec	75.64 %	70 %	61.6 %	71.7 %	27.5 %	62.50 %
4.	Université Laval	60.74 %	56.7 %	71.7 %	26.7 %	7.5 %	50.11 %
5.	Ville de Montréal	70.64 %	53.3 %	44.9 %	38.3 %	0 %	44.02 %
6.	UQAM	80.54 %	13.3 %	54.9 %	58.2 %	0 %	43.98 %
7.	Université de Montréal	78.56 %	13.3 %	46.6 %	13.3 %	0 %	34.35 %
8.	Université McGill	45.64 %	40.0 %	43.2 %	23.3 %	0 %	33.58 %
9.	CSPQ	39.70 %	13.3 %	51.6 %	48.3 %	0 %	33.33 %
10.	Commission scolaire de Montréal	82.52 %	0.0 %	23.3 %	58.3 %	0 %	32.25 %
11.	Loto-Québec	36.78 %	40.0 %	35.0 %	38.3 %	0 %	31.59 %
12.	Ville de Québec	58.56 %	0 %	23.3 %	38.3 %	0.0 %	24.46 %
13.	CUSM	17.82 %	0 %	3,30 %	15 %	0 %	6.80 %
14.	Collège de Rosemont	9.90 %	0 %	13.3 %	0 %	0 %	5.97 %
15.	Cégep Limoilou	11.88 %	0 %	10 %	0 %	0 %	5.38 %
16.	CHUM	17.82 %	0 %	5 %	0 %	0 %	5.06 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

17.	Cégep de Sherbrooke	19.8 %	0 %	3.3 %	0 %	0 %	4.95 %
18.	Cégep Marie-Victorin	23.76 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4.75 %
19.	Ville de Laval	5.94 %	0 %	10 %	0 %	0 %	4.19 %
20.	Commission scolaire Marie-Victorin	20.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4.17 %
21.	Cégep de Saint-Jérôme	19.80 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.96 %
22.	Collège Ahuntsic	17.82 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.56 %
23.	Commission scolaire des Bois-Francs	15.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.17 %
24.	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	15.84 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3.17 %
25.	Ville de Sherbrooke	7.92 %	0 %	5 %	0 %	0 %	3.08 %
26.	CHUS	5.94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %
27.	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	5.94 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1.19 %
28.	Ville de Gatineau	1.98 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0.40 %
29.	CHUQ	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30.	CSSS Lucille-Teasdale	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

4.3.1 Politique et code de conduite

- Aucune organisation n'a pu répondre à la totalité des critères. Le résultat le plus élevé est de 91.48 %. Il est détenu par l'Université de Sherbrooke.
- Si on calculait la moyenne par thème, c'est à ce niveau que l'on aurait la meilleure performance. Ceci est dû au fait que bon nombre d'organisations font référence dans leur politique d'achat à des aspects liés au développement durable, même si elles n'ont pas formulé explicitement une PAR. Il s'agit sans doute de la première étape dans la démarche d'une organisation.
- On constate que les critères environnementaux restent dominants dans la formulation des PAR ou des codes de conduite. Le développement durable et

l'approvisionnement responsable sont plus souvent assimilés à des pratiques en matière de gestion environnementale pour les organisations publiques. Il n'y a pas à proprement parler de vision intégrée des facteurs économiques, sociaux et environnementaux pour la majorité des acteurs. D'ailleurs, les dimensions sociales sont souvent laissées de côté, ainsi que certains critères économiques traditionnels.

- Enfin, de manière générale, pour les organisations qui ont adopté des PAR ou des codes de conduite, on ne sait souvent pas si ces politiques s'appliquent à toute leur chaîne d'approvisionnement. En outre, celles-ci ne définissent pas toujours leur période de validité et les modalités de leur mise à jour.

4.3.2 Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR ou du code de conduite

- Aucune organisation ne satisfait totalement aux critères retenus dans la grille d'évaluation. C'est la SAQ qui a enregistré la meilleure performance avec un pourcentage de 93.3 %.
- On remarque que la majorité des organisations évaluées détiennent des résultats de 0 %, ce qui laisse croire que la plupart d'entre elles sont encore en début de processus. L'identification des parties prenantes, qui est un préalable à leur implication, est une étape souvent négligée, de même que la consultation des parties prenantes influentes comme les ONG et les syndicats.

4.3.3 Système de gestion

- Aucune organisation étudiée n'a satisfait entièrement aux critères de notre grille en matière de système de gestion. C'est l'Université Laval qui a obtenu le résultat le plus élevé avec 71.7 %.
- Pour les organisations qui ont adopté des PAR, on constate que des efforts sont faits en ce qui a trait à l'allocation des ressources humaines. Plusieurs formules sont proposées. D'une part, les donneurs d'ordre des services ou de l'approvisionnement peuvent inclure dans leurs fonctions les nouvelles responsabilités induites par la mise en place d'une PAR. D'autre part, un autre intervenant est affecté au soutien des gestionnaires. La tendance consiste à former ou sinon recruter une personne ayant les compétences requises. C'est le cas de la Ville de Montréal qui a recruté un écoconseiller.
- S'agissant des outils de gestion, on note souvent que des grilles d'évaluation, de sélection ou d'autres méthodes sont élaborées afin de mieux gérer les relations avec les fournisseurs.
- Pour ce qui est de la certification du système de gestion, on remarque que les certifications les plus souvent utilisées sont d'ordre environnemental, comme ISO 14001, ainsi qu'économique, comme ISO 9001. Les certifications sociales, par exemple SA 8000, sont souvent ignorées. Ce qui corrobore l'idée que les aspects sociaux de l'approvisionnement responsable ne sont pas bien intégrés au système de gestion des organisations publiques.

- Au niveau de la formation des salariés, il s'agit souvent d'initiatives ponctuelles, non planifiées et pas encore formalisées.
- Enfin, pour la plupart des organisations, l'analyse des risques économiques, sociaux et environnementaux fait défaut. Celles qui entreprennent de telles démarches se limitent souvent aux aspects environnementaux. On note tout de même quelques exceptions comme le cas de la SAQ, qui a initié une étude sur l'analyse des risques, dite analyse « risque-pays », en vue d'appréhender les facteurs sociaux, politiques, voire environnementaux, qui peuvent influencer l'environnement dans lequel évoluent ses fournisseurs.

4.3.4 Résultats et mesures d'accompagnement

- Aucune organisation ne remplit totalement les critères de la grille d'évaluation pour cette catégorie. C'est Hydro-Québec qui occupe la première place (71.7 %), suivie de la SAQ (65 %). Pour le reste, à part la CSDM (58.3 %) et l'UQAM (58.2 %), les résultats des autres organisations ne dépassent pas 50 %.
- Hormis la SAQ, qui déclare faire un suivi de sa politique d'approvisionnement de façon régulière, toutes les autres organisations effectuent le suivi de leurs politiques sur une base ponctuelle, ou encore plus de façon globale.
- Concernant les programmes d'accompagnement et d'amélioration des performances des collaborateurs, aucune organisation n'a réellement initié de démarche en ce sens. On se limite souvent à formuler de simples recommandations en guise de sensibilisation à l'égard des fournisseurs. Ces limites montrent que les PAR n'ont pas encore atteint un niveau permettant d'exercer directement une certaine influence sur les fournisseurs.

4.3.5 Audit de la chaîne d'approvisionnement

- Hydro-Québec obtient le résultat le plus élevé avec seulement 27.5 %, suivi de l'Université de Sherbrooke (15 %) et de la SAQ (15 %). L'Université Laval enregistre 7.5 %, alors que chacune des organisations restantes obtient une note de 0 %.
- Hydro-Québec et l'Université Sherbrooke ont formulé des politiques d'audit, mais qui s'effectuent de façon ponctuelle et se limitent particulièrement aux dimensions environnementales. Pour Hydro-Québec, cet audit s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion environnementale.
- Au sujet de la divulgation publique des sites de fabrication, seules deux entreprises publiques, la SAQ et Hydro-Québec ont répondu aux critères. Même si cette question semble beaucoup plus adaptée aux entreprises qui produisent des biens, on note tout de même que les organisations n'ont pas initié de démarche pour publier les sites de production de leurs fournisseurs.
- Enfin, au niveau de la méthodologie de l'audit, de la vérification externe par des tierces parties et de la divulgation des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement, aucune entreprise ne répond aux critères contenus dans la grille d'évaluation. Ce constat corrobore la limite que nous avons décelée, à savoir que la plupart des organisations n'ont pas clairement indiqué si leur PAR s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement. Ceci

démontre également que la plupart des organisations publiques se situent au début de leur démarche en matière d'approvisionnement responsable.

4.4 Recommandations

À la suite de l'évaluation que nous avons effectuée des pratiques de divulgation d'information des entreprises et organismes publics québécois en matière d'approvisionnement responsable, nous formulons les recommandations suivantes, axées sur quatre domaines fondamentaux :

Concernant d'abord le contenu de la PAR ou le code de conduite :

- Concevoir et appliquer une PAR formelle s'inspirant des initiatives multiples (aux échelles nationales et internationales) en matière de responsabilité sociétale et de développement durable, intégrant aussi bien les dimensions sociales et économiques, qu'environnementales et de gouvernance;
- Faire référence aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et autres conventions mentionnées dans cette recherche, ainsi qu'aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH);
- Mettre à la disposition du public la PAR adoptée en vue de renforcer la communication et de garantir la transparence envers les parties prenantes.

S'agissant ensuite de la gouvernance et de la consultation des parties prenantes :

- Procéder à l'identification de l'ensemble des parties prenantes internes (salariés, membres du CA, syndicats) et externes (ONG, fournisseurs, sous-traitant, communautés locales, etc.) impliquées à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'organisation;
- Consulter et impliquer ces parties prenantes internes et externes dans la formulation de la PAR et/ou du code de conduite;
- Accroître les responsabilités des membres du conseil d'administration et de la haute direction en mettant sur pied une structure *ad hoc* (comité formel, comité de pilotage, etc.) portant explicitement sur les questions d'approvisionnement responsable.

Pour ce qui est du système de gestion :

- Contribuer à l'efficacité du système de gestion de l'approvisionnement responsable en allouant les ressources nécessaires à son fonctionnement. On pourrait, par exemple, nommer un cadre supérieur, dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable;
- Se doter d'un questionnaire, ou autre outil de cueillette de données auprès des fournisseurs, et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, d'une liste de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils devraient être utilisés systématiquement pour tout achat;

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

- Constituer une banque de produits certifiés et se référer à des certifications (économiques, sociales et environnementales) de systèmes de gestion dans le choix des fournisseurs responsables;
- Contribuer à la formation des acheteurs et du personnel du service de l'approvisionnement et du service à la clientèle;
- Conduire une analyse des implications des risques économiques, sociaux environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement, afin de mieux concevoir et appliquer les politiques de développement durable et d'approvisionnement responsable.

Au sujet des résultats et des mesures d'accompagnement :

- Effectuer un suivi de l'application des PAR et/ou des codes de conduite sur une base régulière, afin d'apprécier les résultats des actions prises;
- Étendre les initiatives en matière de formation et d'accompagnement au développement durable et d'approvisionnement responsable aux fournisseurs;
- Prévoir une stratégie de gestion des cas de non-conformités et expliciter la marche à suivre en cas de non-respect des normes.

Enfin, pour ce qui est de l'audit de la chaîne d'approvisionnement :

- Initier un processus d'audit de la chaîne d'approvisionnement responsable, afin de garantir son efficacité;
- Impliquer systématiquement, dans le cadre des vérifications des audits des normes de travail, les tierces parties, dont les ONG, les travailleurs et les syndicats locaux;
- Divulguer les résultats des audits effectués concernant les normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement.

CONCLUSION

Les politiques d'approvisionnement responsable (PAR) sont en émergence en tant qu'outil de gestion de la responsabilité sociétale des organisations. Parmi les organisations étudiées dans la présente recherche, seulement douze possèdent une PAR. Ce phénomène transparait d'ailleurs dans la forte disparité des résultats obtenus dans le classement général, puisque certains secteurs d'activité se démarquent par leur bonne performance.

À partir des résultats recueillis dans le cadre de cette étude, nous avons été en mesure de cibler quelques grandes tendances. D'une part, les organisations publiques examinées ne font que débiter le processus de divulgation de leurs pratiques d'approvisionnement responsable. Ces organisations accusent ainsi un retard sur les entreprises du secteur privé qui ont été étudiées l'année dernière avec la même grille d'analyse. Bien que l'on ne puisse généraliser les pratiques de ces 30 grandes entreprises bien connues du public, et que nos données n'offrent pas de garantie sur l'application de ces critères dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, nous avons tout de même remarqué que ces entreprises semblaient assumer un plus grand leadership dans ce domaine. Elles étaient aussi plus nombreuses à intégrer des aspects sociaux tels que les conventions de base de l'OIT dans leurs pratiques d'approvisionnement.

D'autre part, nous constatons le manque de cohérence entre les énoncés des politiques administratives de l'État et les pratiques des organisations, puisque les initiatives demeurent volontaires pour chaque organisation. Malgré le fait que le gouvernement québécois ait adopté des politiques dans les termes du développement durable, celles-ci semblent avoir de la difficulté à atterrir dans les pratiques d'approvisionnement des organisations publiques. De plus, il est troublant de constater que les politiques encadrant l'approvisionnement de l'État n'intègrent pas de critères sociaux, alors que d'autres entités, comme la Ville de Montréal, ont trouvé important de soumettre leurs approvisionnements à la protection minimale et fondamentale des droits des travailleurs.

C'est pourquoi nous réitérons l'importance pour le gouvernement québécois de soutenir davantage les décideurs des organisations publiques québécoises, afin d'assurer une meilleure articulation entre les politiques de l'État et les pratiques des organisations publiques québécoises.

Dans cette optique, nous interpellons le législateur pour un raffermissement de la stratégie gouvernementale de développement durable, afin de promouvoir davantage les aspects sociaux de l'approvisionnement responsable et leur application dans les organisations québécoises.

Enfin, nous demandons au gouvernement québécois de faciliter et de promouvoir l'inclusion des parties prenantes au sein des espaces de concertation en matière d'approvisionnement responsable. Cette mesure doit miser sur davantage de transparence et de collaboration avec les représentants de la société civile québécoise, notamment avec les milieux associatifs, coopératifs et syndicaux.

L'approvisionnement responsable demeure un levier de changement et d'amélioration continue de nos organisations, à condition que nous soyons en mesure d'avancer correctement et à notre rythme. Pour être leader de nos communautés, il nous faut intensifier nos initiatives afin de faire de l'approvisionnement responsable une priorité ancrée dans notre vivre ensemble.

GLOSSAIRE

4RV

Les 4RV sont les cinq actions qui consistent à repenser notre consommation, réduire nos achats, réutiliser les biens, recycler et valoriser les matières résiduelles. Généralement mieux connus sous le nom de 3RV, certains groupes préfèrent ajouter l'action de « repenser », incluse dans des trois autres. Par ailleurs, certains vont même encore plus loin en proposant les 6RV : réévaluer notre système de valeurs, restructurer notre système économique, redistribuer les ressources mondiales, puis réduire, réutiliser, recycler et valoriser les déchets. Finalement, la dernière étape est l'« élimination » qui est le traitement final ou la combinaison de traitement final servant à transformer les déchets en matière inoffensive pour l'environnement.

Source : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca> (site consulté le 29 avril 2011)

Audit social

L'audit social consiste à l'évaluation des conditions de travail dans une installation ou une chaîne de production. Sa durée peut s'échelonner de quelques heures à quelques jours et il s'effectue en plusieurs étapes. L'examen de la documentation, l'inspection sur le lieu de travail et la conduite d'entrevues constituent les composantes principales de l'audit social. Il est généralement exécuté par un vérificateur ou un groupe de vérificateurs. Dans le cas d'un audit social, l'auditeur vérifie les pratiques sociales dans certains sites et les compare au code de conduite modèle qui fait référence aux droits fondamentaux du travail. L'audit social peut être soit un outil de contrôle pour une entreprise, soit un outil de vérification pour un organisme externe. Des organismes multipartites, tels que Fair Labor Association (FLA), Ethical Trading Initiative (ETI), Fair Wear Foundation (FWF), Social Accountability (SA 8000) et Worker Rights Consortium (WRC), font de l'audit social.

Sources : HUNTER, Philip et Michael URMINSKY, (2003). « Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective », In *Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality?* Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56;

SAULNIER, Anne-Marie (2006). *Les codes de conduite sont-ils effectifs? Le cas de la maquiladora du Guatemala*. Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada.

Audit interne

L'audit interne est une activité de conseil réalisée par certains employés de l'entreprise qui certifie la régularité de la gestion de l'entreprise relativement au suivi de ses procédures.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Audit_interne (site consulté le 29 avril 2011)

Audit externe

Les audits externes comprennent ce que l'on appelle généralement les « audits de seconde ou de tierce partie ». Les audits de seconde partie sont réalisés par des parties, telles que des clients, ayant un intérêt dans l'organisme, ou par d'autres personnes en leur nom. Les audits de tierce partie sont réalisés par des organismes externes indépendants. De tels organismes, généralement accrédités, fournissent l'enregistrement ou la certification de conformité à des exigences comme celles de l'ISO 9001 ou 14001.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Audit#L.27audit_externe (site consulté le 29 avril 2011)

Certification

C'est l'attestation qu'un produit, un service, un site de production ou une entreprise dans son ensemble satisfait à une norme particulière, en matière de travail par exemple. La certification dépend généralement du respect, par l'entreprise concernée, de différentes procédures ou de normes du travail. Un organisme accrédité peut délivrer un tel certificat après avoir fait l'exercice d'un audit comparant la situation réelle à un modèle de certification. Enfin, il faut noter que ce certificat est

émis pour une période déterminée. Pour que les acheteurs puissent s'assurer que le produit est conforme aux normes de certification, un logo ou label est généralement utilisé. Le Social Accountability (SA 8000) et le Fair Labour Association (FLA) sont deux organismes de certification dans le domaine des vêtements et du textile. Transfair Canada est un organisme de certification de produits équitables. Dans le domaine de la production alimentaire au Québec, c'est le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) qui accrédite les nombreux organismes de certification, notamment ceux certifiant le secteur biologique. Finalement, la certification ISO 14 000 encadre les activités de gestion écologique des entreprises.

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement est la séquence d'activités ou d'acteurs qui fournit des produits ou des services à l'organisation.

Source : ISO 26000

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur est la séquence complète d'activités ou d'acteurs qui fournissent ou reçoivent de la valeur sous forme de produits ou de services. Les acteurs qui fournissent de la valeur sont les fournisseurs, les travailleurs externalisés, les sous-traitants et autres. Les acteurs qui reçoivent de la valeur comprennent les clients, les consommateurs, les membres, et tout autre utilisateur.

Source : ISO 26000

Code de conduite (initiative privée volontaire) et code de conduite responsable

Il s'agit du document qui présente de façon explicite les engagements de l'entreprise. Un code de conduite responsable regroupe l'ensemble des engagements pris par une entreprise en vue de respecter un certain nombre de critères responsables : normes fondamentales du travail, normes environnementales lors de la production de ses marchandises et ce, pour ses employés, mais aussi pour ses sous-traitants et ses fournisseurs. Ces engagements font généralement référence aux normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux droits enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de l'Organisation des Nations unies (ONU). Une entreprise peut avoir un code de conduite sans pour autant y inclure la question de la responsabilité sociale et environnementale des produits qu'elle commercialise.

Source : FAURE, Stéphanie, (2001). Le rôle des initiatives volontaires concertées dans la promotion et la dynamique du dialogue social dans les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure. Bureau international du travail (BIT), Genève.

Contrôle

Le contrôle, qui est en quelque sorte un audit social interne continu, s'appuie sur une surveillance suivie et régulière d'un dispositif mis en place dans un lieu de travail. La caractéristique essentielle du contrôle réside dans une présence et un engagement permanents sur le lieu de travail. Contrairement à l'audit social externe, le contrôle fournit à long terme un point de vue plus approfondi et plus pertinent. Il peut être effectué par :

- un cadre constamment ou fréquemment présent sur le lieu du travail;
- un employé de ce lieu de travail (un délégué syndical par exemple);
- un fonctionnaire d'État ou d'une collectivité locale, constamment ou fréquemment présent sur le lieu de travail;
- un représentant d'une grande marque, d'un distributeur;
- une ONG reconnue.

Sources : HUNTER, Philip et Michael URMINSKY (2003). « Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective », In Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality? Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56.

SAULNIER, Anne-Marie (2006). *Les codes de conduite sont-ils effectifs Le cas de la maquiladora du Guatemala, Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada.*

Convention

Il s'agit d'un accord conclu entre deux personnes ou plus, deux groupes ou plus, en vue de réaliser certains effets juridiques. Le terme convention est également utilisé en droit international et réfère à des déclarations formelles de principes, comme la Convention des droits de l'enfant. Les conventions sont adoptées par des organismes internationaux tels les Nations unies (ONU), l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Seuls les pays qui ont ratifié ces conventions sont dans l'obligation de les appliquer. On retrouve toutefois certaines exceptions, comme c'est le cas de huit conventions fondamentales de l'OIT apparaissant dans la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, qui doivent être respectées par l'ensemble des pays membres. Une fois les conventions ratifiées, elles ont force de traités internationaux.

Source : DION, Gérard (1990). *Dictionnaire canadien des relations de travail, Les Presses de l'Université Laval, 2e édition, p. 131.*

Cycle de vie d'un produit

Le cycle de vie correspond à un concept de production et de consommation. Il vise la prise en compte des relations environnementales, économiques et sociales propres à un produit ou à un service, pendant tout son cycle de vie. Chaque étape du cycle de vie consomme de l'énergie et des ressources et génère des impacts sociaux, économiques et environnementaux. La pensée cycle de vie vise à réduire les impacts négatifs et à accentuer les impacts positifs tout en évitant de déplacer les problèmes d'une étape à l'autre du cycle. Elle se concrétise grâce à une série d'outils de gestion :

- l'analyse (environnementale) du cycle de vie (ACV);
- l'analyse des coûts du cycle de vie (ACCV);
- l'analyse sociale du cycle de vie (ASCV);
- l'écoétiquetage.

Le cycle de vie d'un produit inclut :

- l'extraction et la transformation des matières premières;
- la fabrication;
- l'emballage et la distribution;
- l'utilisation;
- la fin de vie du produit.

Sources : www.unep.org (site consulté le 29 avril 2011)

<http://www.polymtl.ca/ciraig/ciraig.html> (site consulté le 29 avril 2011)

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, à Paris, la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce les libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, hommes ou femmes, notamment le droit à la vie, à la liberté et à une nationalité; à la liberté de pensée, de conscience et de religion; au travail, à l'éducation, à l'alimentation et au logement; et le droit de participer aux affaires publiques. Deux pactes internationaux, auxquels la plupart des États adhèrent, donnent un caractère obligatoire à ces droits. Le premier porte sur les droits économiques, sociaux et culturels, le second sur les droits civils et politiques. Avec la Déclaration, ils constituent la Charte internationale des droits de l'homme.

Source: <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> (site consulté le 29 avril 2011)

Ethical Trading Initiative (ETI)

L'Ethical Trading Initiative (ETI) est un organisme multipartite composé de syndicats, d'ONG et d'entreprises qui a été créé en 1998 en Grande-Bretagne afin d'assurer des conditions de travail acceptables aux travailleurs et travailleuses qui produisent des vêtements et du textile. L'ETI identifie et fait la promotion, dans un code de conduite modèle, de ce qu'il considère comme de bonnes pratiques de travail, en plus de faire de l'audit social pour ses membres, surtout sous forme de projets pilotes. Le gouvernement britannique, qui finance grandement l'ETI, a un statut de membre dans l'organisation. Des compagnies comme Gap, The Body Shop International et Chiquita Brands International sont membres de l'ETI.

Fair Labor Association (FLA)

Le *Fair Labor Association* (FLA) est un organisme multipartite composé d'entreprises, d'ONG et d'universités qui a d'abord été mis sur pied en 1996 à la demande du gouvernement américain, sous le nom de l'Apparel Industry Partnership (AIP). L'objectif du secrétaire d'État au travail était de mettre en place de nouveaux moyens de protéger les travailleurs et les travailleuses du secteur du vêtement et des articles de sport. En 1998, l'AIP devient le FLA et se sépare du gouvernement américain. Le FLA propose un code de conduite modèle, fait de la vérification externe et vise les produits et les marques en certifiant les entreprises. Des compagnies comme Adidas, Nike, Mountain Equipment Co-op et Gildan Activewear, sont membres du FLA.

Fournisseur

Tiers à qui une entreprise ou un organisme achète des marchandises, des matières, des fournitures ou d'autres biens ou services (et, par extension, des immobilisations) destinés à l'exploitation ou au fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme.

*Source : http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp
(site consulté le 29 avril 2011)*

Initiatives multipartites

Émergeant à la fin des années 1990 et rassemblant à la fois des entreprises, des ONG, des syndicats ou des représentants des gouvernements, les initiatives multipartites ont été créées afin de limiter la prolifération des codes individuels des entreprises et donc de mettre en place des codes uniformes et des systèmes de vérification externe qui permettent le respect de normes de travail acceptables.

ISO

Le nom ISO, dérivé du grec isos, signifie "égal". L'ISO est une organisation non gouvernementale (ONG) qui existe depuis 1947 et qui rassemble des instituts nationaux de normalisation de 157 pays, selon le principe d'un membre par pays. Sans être composée de délégations des gouvernements nationaux, elle occupe néanmoins une position privilégiée entre les secteurs public et privé. La norme ISO est une norme industrielle qui se spécialisait initialement dans l'assurance de qualité (ISO 9001). N'étant pas une norme publique, elle demeure une démarche volontaire qui peut intervenir entre des acteurs de la chaîne de production et le vendeur final.

ISO 14001

La norme ISO 14001 fournit une structure (ou système de gestion de l'environnement) qui aide une organisation à gérer et réduire au minimum ses impacts sur l'environnement ainsi qu'à s'améliorer constamment.

Normes fondamentales du travail

Selon la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), les normes fondamentales du travail font d'abord référence aux quatre catégories de droits identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ces quatre catégories font référence à huit conventions jugées fondamentales et devant être respectées par tous les États, les entreprises multinationales et toutes autres institutions ayant des relations avec les travailleurs et les travailleuses :

- Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé (conventions 29 et 105 de l'OIT);
- La liberté d'association et le droit à la négociation collective (conventions 87 et 98 de l'OIT);
- L'abolition effective du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT);
- La non-discrimination en matière d'emploi (conventions 100 et 111 de l'OIT).

De plus, selon la CQCAM, d'autres normes fondamentales doivent être respectées. Elles se basent sur les normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les droits enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Ces normes sont :

- Des conditions de travail décentes (Conv. 155 de l'OIT);
- Des heures de travail non excessives (article 24 de la DUDH);
- Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles (Art. 23 de la DUDH).

Organisation non gouvernementale

Une organisation non gouvernementale (ONG) est une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'État, ni d'une institution internationale. Une ONG est une personne morale qui peut être définie par les critères suivants : l'origine privée de sa constitution, le but non lucratif de son action, l'indépendance de son action, l'indépendance politique et la notion d'intérêt public.

*Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale
(site consulté le 29 avril 2011)*

Parties prenantes

Une partie prenante est un individu ou un groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. On peut distinguer les parties prenantes internes et externes à l'organisation. Pour les parties prenantes internes, citons par exemple les dirigeants, les salariés et les syndicats et pour les acteurs externes, les clients, les fournisseurs, les intermédiaires de financement, les compagnies d'assurance, les ONG, les associations, les citoyens d'une collectivité où l'entreprise exerce son activité, les collectivités territoriales, les actionnaires, les investisseurs, etc.

Source : ISO 26000

Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société;
- prend en compte les attentes des parties prenantes;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement;

- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Source : ISO 26000

Social Accountability International (SAI) et SA8000

L'ONG Social Accountability International (SAI) a été mise sur pied en 1997 par un institut gouvernemental de recherche, pionnier dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. L'idée était de développer une norme de qualité sociale afin de remédier aux codes de conduite vagues et incomplets des entreprises. SAI a mis au point un code de conduite modèle qui détermine les conditions de travail minimales à respecter et un système de vérification externe. La norme SA8000 est une certification des sites de production que l'entreprise signataire décide de soumettre. SAI a certifié plus de 1000 installations depuis le début de ses opérations.

Source : <http://www.sa-intl.org/> (site consulté le 29 avril 2011)

Sous-traitant

Une entreprise sous-traitante réalise une partie de la production ou des composantes nécessaires à la production d'une entreprise dite « donneuse d'ordre ». Le sous-traitant, différent du simple fournisseur, fabrique une partie du produit conçu par le donneur pour son compte exclusif.

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Sous-traitant> (site consulté le 29 avril 2011)

Vérification

La vérification est un type d'audit social externe. Il s'agit d'un processus non continu qui consiste à contrôler la véracité des allégations relatives aux conditions de travail et au respect des dispositions des codes de conduite d'entreprises s'étant engagées dans la voie de la responsabilité sociale. La vérification doit être effectuée par des organismes ou des personnes indépendants.

Source : SAULNIER, Anne-Marie (2006). *Les codes de conduite sont-ils effectifs? Le cas de la maquiladora du Guatemala. Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada.*

RÉFÉRENCES¹⁶

CISO-CQCAM (2010). *Les entreprises ont-elles le souci d'un approvisionnement responsable*. Rapport de recherche, février 2010.

CISO, CQCAM et CÉTAR (2007). *Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable*.

D'Humières, P., Chauveau, A. (2001). *Les pionniers de l'entreprise responsable*, Paris, Editions d'Organisation, 221 p.

ETAG. (2005). *Coming Clean on the clothes we wear. Transparency Report Card: Survey of Labour Standards Reporting by Retailers and Brands Selling Clothes in the Canadian Market*, 94 p.

Oxfam Hong Kong (2009). *Transparency Report II: Have Hong Kong Garment Companies Improved their Reporting on Labour Standards ?*. 46 p.

Scottish Parliament , *Responsible Purchasing Strategy*, 2007.

¹⁶ L'ensemble des documents officiels consultés dans le cadre de cette recherche est disponible auprès du CISO. Vu leur nombre élevé, nous ne pourrions les citer tous dans les références bibliographiques. Nous faisons référence, ici, uniquement aux documents importants consultés dans le cadre de la rédaction du rapport final.

ANNEXE 1 : Résultats détaillés par organisation

Avant d'en arriver aux résultats détaillés pour chaque organisation, nous avons jugé nécessaire de procéder à une brève présentation des cinq thèmes constitutifs de notre grille d'évaluation :

- Le contenu de la PAR ou du code de conduite compte pour 20 %;
- La gouvernance et la consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR comptent pour 20 %;
- Le système de gestion compte pour 30 %;
- Les résultats et les mesures d'accompagnement comptent pour 15 %;
- Les pratiques d'audits dans la chaîne d'approvisionnement comptent pour 15 %.

Thème 1 : Politique et code de conduite (20 %)

Ce thème compte pour 20 % du résultat total de notre grille d'évaluation. L'objectif est de mesurer la pertinence de la qualité des énoncés des PAR et des codes de conduite. Cinq indicateurs, pondérés en fonction de leur importance, sont retenus :

- 1- **Le contenu de la PAR ou du code de conduite** : Cet indicateur se mesure à l'aune des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Sa pondération, la plus importante de cette section, est de 60 %.
- 2- **L'application d'un dispositif de priorisation des critères de la PAR ou du code de conduite** : Les organisations qui répondent entièrement à ces critères obtiennent 5 % du poids de cette section.
- 3- **La portée de la PAR ou du code de conduite** : Un pourcentage de 20 % est alloué aux organisations qui ont clairement indiqué que leur PAR ou code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris leurs propres achats.
- 4- **Le dispositif de validité et de mise à jour de la PAR ou du code de conduite** : Les organisations qui ont prévu un dispositif de validité et de mise à jour obtiennent 5 % du poids de cette section.
- 5- **La divulgation de la PAR ou du code de conduite** : Les organisations qui divulguent leur PAR ou code de conduite obtiennent 10 % du poids de cette section.

Pour les organisations qui ne répondraient pas parfaitement aux exigences de ces indicateurs, des pondérations intermédiaires sont prévues où elles peuvent obtenir 66.7 % ou 33.33 %.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

1. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET CODE DE CONDUITE	20 %
1.1. Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite	60 %
<p>L'existence d'une PAR ou d'un code de conduite dont les énoncés font référence aux dimensions suivantes :</p> <p>Sociale (33.33 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Conventions de base¹⁷ de l'OIT sans exception (60 %) • Analyse sociale de cycle de vie (20 %) • Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux (20 %) <p>Environnementale (33.33 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écoconception et efficacité de consommation des matières premières (30 %) • Éco-efficacité de consommation des ressources en eau (10 %) • Éco-efficacité de consommation d'énergie (10 %) • Promotion d'énergies renouvelables (10 %) • Réduction des GES (10 %) • Principe 4RVE ou 3RV (10 %) • Analyse environnementale de cycle de vie (10 %) • Protection de la biodiversité (10 %) <p>Économique (33,33 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères d'achat dits « traditionnels » tels que le coût, la qualité, les délais, la livraison, les mesures anticorruption, les pots de vin, etc. (70 %) • L'internalisation et le coût de cycle de vie (<i>Life Cycle Cost</i>) (10 %) • Entreprise d'économie sociale (10 %) • Achat local (10 %) 	<p>Les entreprises accumulent des points en fonction des critères identifiés pour chaque dimension. Le score total sera calculé en fonction d'une pondération équilibrée des trois dimensions, soit sociale (33.33 %), environnementale : (33.33 %) et économique (33.33 %).</p>
Absence d'une PAR ou d'un code de conduite	0
1.2. Dispositif de priorisation	5 %
La PAR ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation.	100 %
On ne fait aucune mention d'un dispositif de priorisation ou il y a absence d'un dispositif de priorisation.	0
1.3. Portée de la PAR ou du code de conduite	20 %
La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise.	100 %
La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, mais ne s'applique pas aux propres marques de l'entreprise.	66.7 %
L'application de la PAR ou du code de conduite est (clairement ou délibérément) limitée à la chaîne d'approvisionnement nord-américaine ou à certains produits, certains fournisseurs et certains pays choisis.	33.3 %
La portée de la PAR ou du code de conduite n'est pas claire ou il n'y a aucune PAR ou aucun code de conduite ou on ne fait aucune mention de la portée de la PAR ou du code de conduite.	0
1.4. Validité et modalités de mise à jour	5 %
La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés sa période de validité et les modalités de mise à jour.	100 %
On ne fait aucune mention de la période de validité et des modalités de mise à jour.	0
1.5. Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite	10 %
La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public ¹⁸ .	100 %
La PAR ou le code de conduite est mentionné dans les informations divulguées.	66.7 %
L'entreprise fournit la PAR ou le code de conduite sur demande, mais on n'en fait aucunement mention dans les informations divulguées.	33.3 %
On ne fait aucune mention de la PAR ou du code de conduite dans les informations divulguées.	0

¹⁷ Les conventions de base de l'OIT sont : libre choix de l'emploi (abolition du travail forcé); liberté d'association; abolition du travail des enfants; non-discrimination à l'emploi; conditions de travail décentes; heures de travail non excessives; salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux. Il est à noter qu'au Québec, la Loi sur les normes de travail couvre ces conventions de base de l'OIT.

¹⁸ Pour obtenir 100%, l'ensemble des éléments du code de conduite doit être accessible au public plutôt que seulement tous les détails entourant son implémentation.

Thème 2 : Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR (20 %)

Comme le thème précédent, celui-ci compte pour 20 % du résultat total. L'objectif de ce thème est d'évaluer les mécanismes de gouvernance et de consultation, voire d'implication des parties prenantes, dans le cadre de l'application des PAR ou des codes de conduite formulés par les organisations. Cinq indicateurs contribuent à mesurer les réalisations des organisations en matière de gouvernance et consultation des parties prenantes :

- 1- La responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement :** À ce niveau, les organisations qui ont mis en place un sous-comité formel du conseil d'administration, dont la responsabilité porte explicitement sur les questions de l'approvisionnement responsable, obtiennent 40 % du poids de la section.
- 2- La consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite :** Pour obtenir les 40 % du poids de cette section qui sont affectés à cet indicateur, une organisation doit, dans le cadre de l'application de sa PAR ou code de conduite, avoir consulté aussi bien ses parties prenantes internes qu'externes et mis en place un comité de pilotage mixte dans lequel participent ces mêmes parties prenantes.
- 3- L'adhésion de l'entreprise à des initiatives multipartites (externes) :** Concernant cet indicateur, un résultat de 10 % est affecté aux organisations membres d'initiatives multipartites qui incluent aussi bien des ONG que des syndicats.
- 4- L'implication des ONG et des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement :** Les organisations qui, en dehors des initiatives évoquées au niveau de l'indicateur précédent, impliquent de façon permanente, les syndicats et ONG évoluant dans les pays où sont fabriqués leurs produits, obtiennent 10 %.

Pour les organisations qui ne répondraient pas parfaitement aux exigences de ces indicateurs, des pondérations intermédiaires sont prévues où elles peuvent obtenir 66.7 % ou 33.33 %.

2. GOUVERNANCE ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS L'ELABORATION ET LA MISE A JOUR DE LA PAR	20 %
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement	40 %
Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	100 %
Il existe un membre du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	66.7 %
Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent la question de l'approvisionnement responsable.	33.3 %
On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune évidence de la responsabilité du conseil d'administration par rapport à la question de l'approvisionnement responsable d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite	40 %
L'entreprise a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction)) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services	100 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local).	
L'entreprise a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %
L'entreprise a identifié et consulté seulement les fournisseurs ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante externe.	33.3 %
Il n'y a aucune preuve qu'une consultation des parties prenantes internes et externes a été effectuée.	0
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes)	10 %
L'entreprise est membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats.	100 %
On ne fait aucune mention de l'adhésion de l'entreprise aux Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou l'entreprise n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et des syndicats.	0
2.4 Implication des ONG ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes)	10 %
Implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) incluant dans les pays de fabrication.	100 %
Implication permanente des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) au Canada et aux États-Unis seulement.	66.7 %
Implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %
On ne fait aucune mention ou il n'y a aucune preuve de l'implication proactive des ONG et des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0

Thème 3 : Système de gestion (30 %)

Ce thème, pondéré à 30%, entend évaluer les mesures ou les initiatives prises dans le cadre de la mise en place des PAR ou codes de conduite. Il s'agit, en l'occurrence, de l'allocation des ressources, des outils mis en place et des analyses des risques sociaux, environnementaux et économiques auxquelles les organisations ont procédé. Ce thème comprend sept indicateurs :

- 1- **L'allocation des ressources** : L'organisation obtient 20 % du poids de la section si elle a nommé un cadre supérieur dont les responsabilités premières incluent la question de l'approvisionnement responsable et qu'il est situé à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.
- 2- **Les outils sur lesquels s'appuie la PAR ou le code de conduite** : La pondération de cet indicateur est de 20 % du poids de ce thème. Pour obtenir ces 20 %, l'organisation doit se doter d'un questionnaire de cueillette de données auprès de ses fournisseurs, d'une liste de fournisseurs ou de produits responsables et utiliser systématiquement ces outils pour tout achat ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.
- 3- **La certification du système de gestion** : L'organisation qui a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, sociale et de qualité obtient 10 % du poids de la section.
- 4- **Les labels et les certifications des produits et des services responsables** : Pour cet indicateur, la constitution d'une banque ou une liste de produits et de services responsables ou de produits et services certifiés par les organismes reconnus mondialement permet à l'organisation d'avoir un résultat de 10 % par rapport au poids de ce thème.

5- La formation des acheteurs : Il s'agit de voir s'il existe une formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement. Dans ce cas, l'organisation obtient 10 % du poids de ce thème.

6- L'analyse des risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement : Si l'organisation réalise une analyse de risques des questions éthiques (sociales, économiques et environnementales) de sa chaîne d'approvisionnement, elle obtient 20 % du poids de la section.

7- La divulgation des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement : Enfin, elle obtient 10 % au niveau de cet indicateur si elle divulgue une analyse systématique des risques environnementaux, sociaux et économiques dans son rapport annuel et dans ses comptes.

Tout comme dans les autres thèmes, nous avons également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

3. SYSTEME DE GESTION	30 %
3.1. Allocation des ressources	20 %
Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %
Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %
Il n'y a aucune preuve qu'un cadre supérieur a dans sa responsabilité première la question de l'approvisionnement responsable.	0
3.2. Outils	20 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de ses fournisseurs, de liste de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66,7 %
L'entreprise s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès de ses fournisseurs. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	33.3 %
On ne fait aucune mention de l'adoption d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0
3.3. Certifications du système de gestion	10 %
L'entreprise a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> • Une certification d'ordre environnemental (exemple : ISO 14000) 33.33 % • Une certification d'ordre social (exemple : SA 8000) 33.33 % • Une certification d'ordre économique (exemple : ISO 9001) 33.33 % 	100 %
On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications.	0
3.4. Labels et certifications de produits et de services responsables	10 %
L'entreprise a constitué une banque/liste de produits et services responsables, et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %
On ne fait aucune mention de l'adoption d'une liste de certifications, d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0
3.5. Formation des acheteurs	10 %
Formation continue et planifiée des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	100 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %
On ne fait aucune mention de la formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable.	0
3.6. Analyse de risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement	20 %
Une analyse des risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analyse des risques environnementaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques sociaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques économiques et financiers (33.33 %)</i> 	100 %
L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite. L'entreprise s'engage à refaire l'analyse. L'analyse des risques est partielle, car elle n'inclut pas tous les fournisseurs. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analyse des risques environnementaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques sociaux (33.33 %)</i> • <i>Analyse des risques économiques et financiers (33.33 %)</i> 	50 %
Absence de mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0
3.7. Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement	10 %
Il est évident de constater une analyse systématique des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le rapport annuel et les comptes divulgués.	100 %
On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques dans le rapport annuel et les comptes divulgués.	66.7 %
On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %
Absence de mention des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) comme facteur de risque.	0

Thème 4 : Résultats et mesures d'accompagnement (15 %)

La pondération de ce thème est de 15 %. L'objectif est d'évaluer les mesures d'accompagnement prises par les organisations auprès de leurs fournisseurs en vue de garantir l'efficacité des PAR ou des codes de conduite. Trois indicateurs sont mis en avant :

- 1- **Le suivi des résultats** : Si l'organisation effectue un suivi de l'application de sa PAR sur une base régulière afin d'en apprécier les résultats, elle obtient 40 % du poids de la section.
- 2- **Les programmes d'accompagnement et les plans d'amélioration de la performance des fournisseurs** : Cet indicateur est évalué à 30 %. Pour répondre entièrement à ces critères, une organisation doit avoir élaboré un programme et un plan d'accompagnement de la performance de ses fournisseurs.
- 3- **Les mesures correctives en cas de non-conformité** : S'il y a une démarche ou une stratégie traitant du manque de conformité, l'organisation obtient 30 % du poids de la section.

Pour les organisations qui ne répondraient pas parfaitement aux exigences de ces indicateurs, des pondérations intermédiaires sont prévues où elles peuvent obtenir 66.7 % ou 33.33 %.

4. Résultats et mesures d'accompagnement	15 %
4.1. Suivi des résultats	40 %
L'entreprise effectue un suivi de l'application de sa PAR ou de son code de	100 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

conduite sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions.	
L'entreprise effectue un suivi ponctuel de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats de ses actions.	66.7 %
L'entreprise fait un suivi global de l'application de sa PAR ou de son code de conduite afin d'apprécier les résultats.	33.3 %
On ne fait aucune mention d'un suivi des résultats	0
4.2. Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue)	30 %
L'entreprise a élaboré un plan d'accompagnement d'amélioration de la performance de ses fournisseurs.	100 %
L'entreprise fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle.	50 %
L'entreprise se contente de la conformité aux exigences de sa PAR ou de son code de conduite. On ne fait aucune mention d'un accompagnement des fournisseurs.	0
4.3. Mesures correctives en cas de non-conformité	30 %
Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %
On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité à la PAR ou au code de conduite. Des détails sont fournis sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter de ces violations.	66.7 %
On fait référence aux mesures de gestion des cas de non-conformité, mais il n'y a aucun détail sur l'approche utilisée.	33.3 %
On ne fait aucune mention des mesures de gestion des cas de non-conformité.	0

Thème 5 : Les audits de la chaîne d'approvisionnement (15 %)

Ce thème, comme le précédent, est pondéré à 15 %. L'objectif visé est d'évaluer le processus d'audit mis en place dans le cadre de l'application des PAR/codes de conduite. Ce thème comprend six indicateurs :

- 1- L'engagement de l'entreprise en matière d'audits des fournisseurs :**
L'organisation évaluée obtient 15 %, si elle a mis en place une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement.
- 2- Le statut et le programme d'audit :** 5 % sont affectés à l'organisation si elle a conçu et mis en œuvre un programme d'audit réalisé par des tierces personnes.
- 3- La divulgation des sites de fabrication :** Ce critère vaut 10 % du résultat total de ce thème. Ainsi, l'organisation doit divulguer ses sites de fabrication pour prétendre obtenir 10 %.
- 4- La transparence de la méthodologie des audits des fournisseurs :** Si la méthodologie des audits dans la chaîne d'approvisionnement est disponible publiquement et qu'elle est basée sur des pratiques généralement admises ou des standards externes, l'organisation obtient 15 % du poids de la section.
- 5- La vérification externe des audits :** Si des tierces parties indépendantes, incluant des ONG ou des syndicats des pays d'approvisionnement, participent à la vérification des audits, l'entreprise obtient 20 % du poids de la section.
- 6- La divulgation des résultats des audits dans la chaîne d'approvisionnement :** Pour ce dernier critère, l'organisation doit divulguer les résultats des audits et leur analyse qualitative pour prétendre obtenir 20 %.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Il est également prévu des situations qui ne correspondent pas parfaitement à ces exigences et pour lesquelles les entreprises peuvent obtenir 66.7 % ou 33.3 % du poids de chaque indicateur.

5. L'AUDIT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	15 %
5.1. Engagement en matière d'audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs	15 %
Existence d'une politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement entière. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Audit environnemental (33.33 %)</i> • <i>Audit social (33.33 %)</i> • <i>Audit d'ordre économique (33.33 %)</i> 	100 %
Existence d'une politique qui engage l'entreprise à réaliser des audits ponctuels (<i>ad hoc</i>) ou à effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement ou le niveau de l'engagement des audits dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas clair. <i>Pondération des dimensions :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Audit environnemental (33.33 %)</i> • <i>Audit social (33.33 %)</i> • <i>Audit d'ordre économique (33.33 %)</i> 	50 %
On ne fait aucune mention de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.	0
5.2. Statut du programme d'audits (social, qualité, environnement)	15 %
Un programme d'audits externes a été établi et, actuellement, il est mis en application.	100 %
Un programme d'audits externes a été établi, mais actuellement, il n'est pas encore mis en application et/ou un programme d'audits internes a été établi et, actuellement, il est mis en application et/ou un programme d'audits a été établi, mais actuellement, il est partiellement mis en application.	50 %
Il y a un programme d'audits interne de la chaîne d'approvisionnement, mais actuellement, il n'est pas mis en application et/ou il y a un programme d'autoévaluation de la chaîne d'approvisionnement. On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits de la chaîne d'approvisionnement.	0
5.3. Divulgence des sites de fabrication	15 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'entreprise.	100 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant seulement ses propres marques.	66.7 %
L'entreprise a divulgué les noms et les adresses d'une partie de ses installations produisant seulement ses propres marques.	33.3 %
L'entreprise n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0
5.4. Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité, environnement) des fournisseurs	15 %
La méthodologie des audits dans la chaîne d'approvisionnement est disponible. Elle est basée d'une façon explicite sur des pratiques généralement admises et/ou au moins des standards externes (ex. SA 8000).	100 %
La méthodologie des audits n'est pas disponible et/ou n'est pas basée sur des pratiques généralement admises et/ou une norme externe, ou il n'y a aucun audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0
5.5. Vérification externe des audits (social, qualité, environnement)	20 %
Participation systématique de tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement dans la vérification des audits.	100 %
Participation ponctuelle (<i>ad hoc</i>) de tierces parties incluant les ONG et/ou les syndicats des pays d'approvisionnement dans la vérification des audits, ou il n'est pas clair que la vérification de tierces parties est systématique.	66.7 %
Participation de tierces parties dans la vérification des audits, mais absence d'implication des ONG ou/et syndicats des pays d'approvisionnement dans cette vérification.	33.3 %
Il n'y a aucune mention de la vérification externe des audits de la chaîne d'approvisionnement ou il n'est pas clair que des tierces parties indépendantes participent à la vérification des audits.	0
5.6. Divulgence des résultats des audits (social, qualité, environnement)	20 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Une divulgation totale et complète y compris l'analyse quantitative des résultats des audits de l'usine ou du fournisseur.	100 %
Une divulgation et une analyse précise des résultats des audits.	75 %
Une divulgation complète et une analyse quantitative des résultats globaux des audits.	50 %
Il y a beaucoup de commentaires sur les résultats globaux des audits, mais aucune figure n'est divulguée.	25 %
Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0

ANNEXE 2 : Université de Sherbrooke

Activités de l'organisation : L'Université de Sherbrooke est l'un des plus grands établissements postsecondaires au Québec. Elle se distingue par ses formations en environnement et en médecine. L'Université de Sherbrooke accueille près de 37 000 étudiants et emploie 6700 personnes.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir de documents officiels sur le portail de l'Université de Sherbrooke font ressortir l'existence d'une PAR depuis 1995. C'est ce qui explique, sans doute, son leadership en matière d'approvisionnement responsable. Dans la même dynamique, un code de déontologie en matière d'approvisionnement responsable et un code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable ont été mis en place. La PAR formulée par l'Université de Sherbrooke vise à promouvoir la mise en place de procédures équitables, transparentes et efficaces comportant une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, tout en tenant compte des orientations universitaires en matière de développement durable. Elle intègre à la fois les dimensions économiques (critères d'achat traditionnel), environnementales et sociales, comme les droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT. Dans le code de conduite à l'égard des fournisseurs, l'Université de Sherbrooke invite ses fournisseurs à lui faire part des analyses de cycles de vie disponibles afin de collaborer avec elle à la réalisation d'audits ou d'analyses de vie. Il n'est toutefois pas spécifié la nature de l'analyse des cycles de vie (analyses sociale ou environnementale). Cependant, c'est au niveau des mesures d'accompagnement et de l'audit que l'on peut déceler des limites. En effet, il n'existe pas de plan d'accompagnement définissant la façon avec laquelle elle contribue à l'amélioration de la performance de ses fournisseurs en matière de PAR. Cette remarque s'applique également à l'audit, où il n'existe pas de politique qui engage l'entreprise à auditer régulièrement les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Éco conception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Principes 4RV et 3RV - Analyse environnementale de cycle de vie - Protection de la biodiversité - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % X 33.3 % 20 % x 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 	60 %
1.2 Dispositif de priorisation La PAR ou le code de conduite définit clairement un dispositif de priorisation.	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de 	100 %	20 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

l'entreprise.		
1.4 Validité et modalités de mise à jour - La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés la période de validité et les modalités de la mise à jour.	100 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **91.48 %** **X 20 %**

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	100 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local).	100 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.30 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **83.3 %** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection des fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour chaque fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

3.1 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.4 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.2 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des risques environnementaux 	33.3 % X 100 %	20 %
3.3 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site Internet ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

71.6 %

X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.1 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.2 Mesures correctives en cas de non-conformité Il y a une référence aux mesures de gestion des non-conformités au code. Des détails sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter ces violations.	66.70 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

48.3 %

X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'organisation dans des audits ponctuels (<i>ad hoc</i>) ou pour effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement, ou le niveau de l'engagement de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas clair. <ul style="list-style-type: none"> ○ Audit environnemental ○ Audit social ○ Audit d'ordre économique 	33.3 % X 50 % 0 % 0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - Un programme d'audit externe a été établi, mais actuellement, il n'est pas encore mis en application et/ou un programme d'audit interne a été établi et actuellement, il est mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	15 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	65.94	/100

ANNEXE 3 : La SAQ

Activités de l'organisation : La SAQ est une société d'État qui a pour mandat de faire le commerce des boissons alcoolisées et pour mission de servir la population de toutes les régions du Québec en offrant une grande variété de produits de qualité. La SAQ a ainsi le monopole de la vente d'alcool au Québec. Elle emploie plus de 7000 employés.

Faits saillants : Les documents officiels (procédure d'achats écoresponsables, code d'éthique des employés, politique d'achat et de mise en marché, politique en matière de contrats et engagements financiers, grille et questionnaire d'évaluation des fournisseurs) que nous avons consultés font état de plusieurs démarches et pratiques qui militent en faveur d'un approvisionnement responsable. Il convient de noter que la SAQ a effectué le bilan de ses pratiques en matière de développement durable. Elle présente ses actions, gestes et suivis dans le domaine du développement durable, dont l'approvisionnement responsable, en se fixant des objectifs spécifiques à partir des objectifs gouvernementaux. Toutefois, les documents que nous avons consultés ne font pas référence, dans leurs énoncés, aux droits fondamentaux du travail tels que définis par l'OIT. La SAQ a mis sur pied un comité d'éthique et de gouvernance qui a la responsabilité de valider les orientations stratégiques et les progrès réalisés à travers le Plan d'action de développement durable et l'ensemble de la démarche (ce qui inclut l'approvisionnement responsable).

Elle a également procédé dans le cadre de l'élaboration de son plan d'action de développement durable à un diagnostic de sa situation impliquant la consultation de ses parties prenantes, sous forme d'entrevues téléphoniques et de groupes de discussion. L'approvisionnement responsable faisait d'ailleurs partie des enjeux soulevés. La SAQ est également membre de l'ECPAR. La SAQ tient des listes de tous ses produits agrobiologiques, équitables et avec des contenants écopratiques. Les vins agrobiologiques sont accrédités par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou le United States Department of Agriculture (USDA). Les vins équitables sont accrédités par Transfair Canada. Des rencontres trimestrielles sont prévues par le comité de développement durable, formé par le comité de direction et le directeur du développement durable. Celui-ci se réunit afin de prendre connaissance de l'état d'avancement des initiatives prévues au Plan d'action de développement durable; ce qui inclut le suivi de l'approvisionnement responsable. Dans le cadre de son plan de développement durable, la SAQ a commandité une étude, confiée à Deloitte. Celle-ci consiste en un diagnostic de ses actions en faveur du développement durable et une consultation de ses parties prenantes, afin de mieux prendre en compte leurs attentes. Enfin, la société d'État a procédé à une analyse des risques par pays fournisseur pour identifier les pratiques pouvant être nuisibles à sa stratégie commerciale. Cependant, nous n'avons pas connaissance d'un programme d'audit dans le cadre de la gestion de ses approvisionnements.

Un autre constat est que les pratiques de développement durable et d'approvisionnement responsable sont plus portées sur les dimensions environnementales que sociales. C'est ainsi qu'il est indiqué dans la politique en matière de contrats et engagements financiers que la « SAQ favorise l'acquisition de biens et la mise en place de solutions permettant de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement, telles l'utilisation de matières recyclées dans les biens achetés et la récupération de matières servant à la conduite des activités de la SAQ ». Ces pratiques restent souvent éparses et ne sont pas formulées en un document traduisant clairement sa politique, ou son code de conduite, en matière d'approvisionnement responsable. Toutefois, les personnes responsables avec qui

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

nous étions en contact dans le cadre de cette recherche nous ont indiqué que la SAQ est actuellement en processus de validation de sa future PAR auprès de la haute direction et d'autres parties prenantes. Ce document touchera l'ensemble des approvisionnements de l'entreprise publique. L'entrée en vigueur de cette PAR est prévue pour avril 2011.

Relations avec l'organisation : Nous avons entretenu de bons rapports avec l'analyste en approvisionnement responsable de la SAQ qui a répondu à notre questionnaire et transmis les documents requis.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Éco conception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Principes 4RV et 3RV - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation La PAR ou le code de conduite définit clairement un dispositif de priorisation.	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

68.66 %

X 20 %

2 Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable. 	100 %	40%
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction) et externes affectées directement par la PAR (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local). 	100 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation est membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentants d'ONG et de syndicats. 	100 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

<p>2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente. 	33.3 %	10 %
--	--------	------

Résultat total de la section/poids de la section **93.3 %** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
<p>3.1 Allocation des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire. 	50 %	20 %
<p>3.2 Outils</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection des fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour chaque fournisseur. 	100 %	20 %
<p>3.3 Certification du système de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certifications d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	10 %
<p>3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement. 	100 %	10 %
<p>3.5 Formation des acheteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée. 	50 %	10 %
<p>3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des risques des questions éthiques dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée : <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques environnementaux o Analyse des risques sociaux 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	20 %
<p>3.7 Divulgarion des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'organisation. 	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **68.2 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
<p>4.2 Suivi des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation effectue un suivi de l'application de sa PAR et/ou de son code de conduite d'approvisionnement sur une base régulière afin d'apprécier les résultats de ses actions. 	100 %	40 %
<p>4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation fait seulement des recommandations d'une 	50 %	30 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.		
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité Il y a référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	65 %	X 15 %
5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucun programme d'audit de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation a publiquement divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées par l'organisation.	100 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	15 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	64.87	/100

ANNEXE 4 : Hydro-Québec

Activités : Hydro-Québec est une société d'État québécoise et un important producteur, transporteur et distributeur d'électricité en Amérique du Nord.

Faits saillants : Plusieurs documents officiels d'Hydro-Québec font référence à des pratiques en matière de développement durable, de manière générale, et d'approvisionnement responsable, plus spécifiquement. Les principes d'achats responsables sont essentiellement intégrés dans sa politique d'acquisition de biens meubles, de services et de gestion de contrats ainsi qu'au niveau d'autres politiques et encadrements. Hydro-Québec sélectionne aussi les fournisseurs en fonction de leurs produits, selon des aspects techniques, économiques, financiers, commerciaux et environnementaux, ainsi que des aspects de sécurité, de performance et de gestion de la qualité. À cet effet, plusieurs produits sont ciblés pour lesquels des spécifications écoresponsables sont développées. On peut citer les produits d'entretien ménager, le papier, le mobilier et les accessoires, les absorbants, les équipements électriques, etc. Aussi Hydro-Québec a-t-elle dressé une liste de produits soumis à certaines certifications, dont les suivantes : Energystar, Ecologo, FSC, EPEAT. S'agissant des rapports avec les parties prenantes locales, des comités consultatifs, surtout pour les grands projets, sont mis sur pied. Hydro-Québec procède aussi à des analyses des risques économiques, sociaux et environnementaux. Notons cependant que ces analyses ne sont pas systématiques. Les analyses de risques sociaux interviennent souvent dans le cadre de l'étude sur les impacts de la présence de l'entreprise sur les communautés ou sur l'ouverture de territoires. Hydro-Québec est aussi l'entreprise publique qui s'est le plus illustrée en matière de résultats et mesures d'accompagnement, notamment dans le cadre de la mise en place de son système de gestion environnementale (ISO 14001). C'est ainsi que des audits externes sont menés dans le cadre de la certification pour la norme ISO 14 001, qui porte sur l'intégration et le suivi des exigences environnementales aux contrats. Les pratiques d'Hydro-Québec en matière d'approvisionnement responsable sont plus orientées vers les dimensions environnementales. Les aspects sociaux (droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT) ne sont pas mentionnés de façon explicite.

Relations avec l'organisation : Nous avons entretenu de bonnes relations avec nos interlocuteurs, notamment avec la conseillère en recherche scientifique-environnement, qui a répondu à nos questions et nous a fait part de références supplémentaires.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Éco conception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Principes 4RV et 3RV - Analyse environnementale de cycle de vie - Protection de la biodiversité - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite définit clairement un dispositif de priorisation. 	100 %	5 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés sa période de validité et les modalités de sa mise à jour.	100 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **75.64 %** **X 20 %**

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un sous-comité formel du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur la question de l'approvisionnement responsable.	100 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, le syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **70%** **X 20 %**

3. Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection des fournisseurs, de listes de fournisseurs et de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour chaque fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> ○ Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite. L'organisation s'engage pour refaire l'analyse : <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques environnementaux o Analyse des risques sociaux o Analyse des risques économiques et financiers 	33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'organisation.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **61.6 %** **X 30 %**

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats de ses actions.	66.7 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section **71.7 %** **X 15 %**

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Existence d'une politique qui engage l'organisation dans des audits ponctuels (<i>ad hoc</i>) ou pour effectuer des audits portant seulement sur une partie de la chaîne d'approvisionnement, ou le niveau de l'engagement de l'audit dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas claire. <ul style="list-style-type: none"> o Audit environnemental o Audit social o Audit économique et financier 	33.33 % X 100 % 0 % 0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - Un programme d'audit externe a été établi et actuellement, il est mis en application (audit concernant les aspects environnementaux).	50 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation a publiquement divulgué les noms et les adresses de toutes les installations produisant ses propres marques et ceux de toutes les marques des filiales possédées	100 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

par l'organisation.		
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	27.5 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	62.50	/100

ANNEXE 5 : Université Laval

Activités de l'organisation : Située à Québec, capitale nationale du Québec, l'Université Laval fut la première université francophone à voir le jour en Amérique. L'Université Laval est l'un des plus grands établissements postsecondaires du et compte aujourd'hui plus de 45 000 étudiants.

Faits saillants : Au cours des dernières années, l'Université Laval a initié de nombreuses pratiques en matière de développement durable qui place cet établissement comme l'un des chefs de file dans ce domaine. C'est en 2008 qu'elle adopta une politique institutionnelle de développement durable. Du point de vue de l'approvisionnement responsable, en plus d'avoir introduit des aspects liés au développement durable dans sa politique d'acquisition de biens, de services ou d'octroi de contrats de travaux de construction (2009), cette institution universitaire a développé des outils importants, dont l'évaluation des produits. Cette évaluation tient compte des aspects économiques et financiers, ainsi qu'écologiques et sociaux. De plus, une table de concertation qui regroupe les parties prenantes de l'Université (étudiants, employés, directions, différents services, syndicats, Ville de Québec, partenaires d'affaires, etc.) a été mise sur pied. Celle-ci vise à mettre en œuvre la politique de développement durable et les questions liées aux achats responsables. L'Université Laval a également engagé une conseillère en développement durable qui relève du Service des finances (plus spécifiquement de la direction) et qui s'occupe exclusivement de questions d'achat responsable. Toutefois, la politique d'approvisionnement de l'université ne fait pas suffisamment ressortir les aspects sociaux, en l'occurrence les conventions de base de l'OIT. L'élaboration d'un plan d'action en matière d'approvisionnement responsable a conduit l'Université Laval à cibler les catégories de produits à risques éthiques, environnementaux et économiques :

- Risques sociaux et éthiques : vêtements, équipements informatiques, matériel promotionnel ;
- Risques environnementaux : produits chimiques, fournitures et équipements de laboratoire ;
- Risques économiques : équipements scientifiques et médicaux.

Le conseil d'administration de l'université se penche actuellement sur l'adoption d'une nouvelle politique qui répondra aux nouvelles exigences du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des caractéristiques d'un approvisionnement responsable ou durable.

Relations avec l'organisation : Nous avons développé de bonnes relations avec la conseillère en approvisionnement responsable.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - L'internalisation et le coût de cycle de vie (<i>Life Cycle Cost</i>) 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0%	5 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - La PAR ou le code de conduite définit clairement dans ses énoncés sa période de validité et les modalités de sa mise à jour.	100 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	60.74 %	X 20 %

2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration dont la responsabilité porte explicitement sur les questions d'approvisionnement responsable.	66.7 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.30 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	56.7 %	X 20 %

3. Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question de l'approvisionnement responsable. Le gestionnaire est à moins de deux niveaux hiérarchiques du conseil d'administration.	100 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> ○ Certification d'ordre environnemental ○ Certifications d'ordre social ○ Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 % 33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés	100 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

par des organismes reconnus mondialement.		
3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite. L'organisation s'engage pour refaire l'analyse : <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques environnementaux o Analyse des risques sociaux o Analyse des risques économiques et financiers 	33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 % 33.3 % X 50 %	20 %
3.7 Divulgation des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'organisation.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

71.7 %

X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation effectue un suivi d'une façon ponctuelle de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats de ses actions.	66.7 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou code de conduite.	0 %	30 %
4.2 Mesures correctives en cas de non-conformité Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

26.7 %

X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - Un programme d'audit externe a été établi, mais actuellement, il n'est pas encore mis en application et/ou un programme d'audit interne a été établi et actuellement, il est mis en application.	50 %	15 %
5.3 Divulgation des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Résultat total de la section/poids de la section	7,5 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	50.11	/100

ANNEXE 6 : Ville de Montréal

Activités de l'organisation : Grande métropole du Québec et centre des affaires du Québec, Montréal est également l'une des plus grandes villes du Canada. La population de la municipalité de Montréal était estimée à 1 667 700 au 1^{er} juillet 2009¹⁹.

Faits saillants : La Ville de Montréal a adopté une politique d'approvisionnement énonçant, entre autres, que l'acquisition de biens et de services doit prendre en considération les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Dans la même dynamique, elle a embauché en mai 2008 un écoconseiller chargé de contribuer à intégrer les principes de développement durable dans les pratiques de gestion, notamment celles de l'approvisionnement de la municipalité. La Ville de Montréal, à l'initiative de la direction de l'approvisionnement, a mis sur pied, la Table des approvisionneurs, qui est un forum d'échanges ayant pour but de favoriser la communication au sein des approvisionneurs et de faire connaître les outils, notamment ceux ayant trait à l'achat responsable. En novembre 2009, la ville a publié un document intitulé *L'approvisionnement et le développement durable* qui entend faire le bilan des réalisations et dégager des perspectives. Toutefois, les dimensions sociales ne sont pas encore bien intégrées dans le processus d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Relations avec l'organisation : Nous avons entretenu de bonnes relations avec cette organisation, notamment par le truchement de l'écoconseiller qui a répondu à notre questionnaire.

1. Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Entreprise d'économie sociale - L'internalisation et le coût de cycle de vie (Life Cycle Cost) - Achat local 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation. 	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du 	100 %	10 %

¹⁹ Institut de la Statistique du Québec, Coup d'œil sociodémographique, La population des municipalités du Québec au 1 juillet 2009 : quelques constats (par Dominique André), Février 2010, numéro 02.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

public.		
Résultat total de la section/poids de la section	70.64 %	X 20 %
2. Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté les parties prenantes internes (et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, le syndicat et haute direction)) et externes affectées directement par la PAR. (au moins les différents services d'approvisionnement, le syndicat, les fournisseurs et les communautés locales en cas de disposition sur l'achat local).	100 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation est membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.30 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	53.3 %	X 20 %
3. Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique	33.3 % X 100 % 0 % 0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'organisation.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

44.9 %

X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	4.
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité Il y a référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée. -	33.30 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

38.33%

X 15 %

5. L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucun programme d'audit pour les normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 15 %

RÉSULTAT TOTAL	44.02	/100
-----------------------	--------------	-------------

ANNEXE 7 : Université du Québec à Montréal (UQAM)

Activités de l'organisation : Université publique francophone située au cœur de Montréal, l'UQAM fait partie du réseau des Universités du Québec. L'UQAM offre plus de 300 programmes aux trois cycles d'études, auxquels 40 159 étudiants étaient inscrits à l'automne 2010. Elle comptait, au 1^{er} janvier 2010, 1006 professeurs, 26 maîtres de langue, 2121 chargés de cours, 118 cadres et 1923 employés de soutien²⁰.

Faits saillants : L'UQAM a mis en place bon nombre d'initiatives (politique de gestion environnementale, éthique en matière de relations avec les fournisseurs de l'Université, politique d'acquisition des biens et services et politique de disposition de biens meubles, etc.) témoignant de l'existence de pratiques d'approvisionnement responsable. Dans le code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable²¹ et dans sa politique en matière d'environnement²², l'UQAM demande à ses fournisseurs de souscrire et de veiller à ce que leurs propres fournisseurs se rallient à un certain nombre d'engagements sociaux et environnementaux. Du point de vue environnemental, il s'agit de proposer des produits et des solutions qui contribuent à assurer la qualité de l'environnement, d'adhérer à l'homologation de leurs produits et services, à travers le Programme de choix environnemental EcoLogo, d'implanter une approche manufacturière qui s'inspire des normes ISO 14000 aussi bien pour les usines situées localement que dans d'autres pays, etc. Quant aux engagements sociaux, ils sont particulièrement orientés vers la protection et le respect des droits fondamentaux au travail tels que reconnus par l'OIT, notamment les conventions touchant à la fixation des salaires minimum, à la durée du travail, aux pires formes de travail des enfants, au droit d'association, à la liberté syndicale, à la négociation collective, etc.

Relations avec l'organisation : Malgré nos lettres et courriels, nous n'avons pas pu entrer en contact avec cette organisation. Nous nous sommes donc limités aux documents rendus publics, notamment sur le site web de l'UQAM. Il convient de mentionner toutefois que nous n'avons pas eu accès à certains documents sur le site Internet de l'UQAM, car ils qui exigeaient un code d'utilisateur et un mot de passe.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1- Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	<ul style="list-style-type: none"> 60 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 	60 %
1.2- Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation 	100 %	5 %

²⁰ <http://www.uqam.ca/apropos/>, site consulté le 29 avril 2011.

²¹ UQAM. (2009). *Politique en matière d'environnement de l'UQAM*, paragraphe 3.2.1 « Approvisionnement ».

²² La version des politiques que nous avons consultée est celle qui était en vigueur le 21 octobre 2008.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation.	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public.	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	80.54 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1- Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les fournisseurs, ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante externe.	33.3 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites)	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	13.3 %	X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique	33.3 % X 100 % 0 % 0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

3.5 Formation des acheteurs - Il y a une formation des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - L'analyse existante des risques liés aux questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement devrait être reconduite.	33.3 % X 50 %	20 %
3.7 Divulgarion des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'entreprise.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **54.9 %** **X 30 %**

4.- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section **58.2 %** **X 15 %**

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgarion des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgarion des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %

Résultat total de la section/poids de la section **0 %** **X 15 %**

RÉSULTAT TOTAL	43.98	/100
-----------------------	--------------	-------------

ANNEXE 8 : L'Université de Montréal

Activités de l'organisation : L'Université de Montréal est l'une des plus grandes universités québécoises. Elle compte 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec l'École Polytechnique et l'École de Hautes Études commerciales, elle offre plusieurs programmes de formation et se classe parmi les deux cents meilleures universités au monde. Elle compte plus de 60 000 étudiants. Le corps enseignant est composé de 1500 professeurs, de 2500 chargés de cours et de 1600 professeurs de clinique. Le personnel non enseignant compte 3500 membres²³.

Faits saillants : L'Université de Montréal a non seulement intégré les principes de responsabilité sociale et de protection de l'environnement dans sa politique d'acquisition, mais elle a également formulé un code de conduite à l'égard des fournisseurs. Ce code de conduite contient des énoncés relatifs aux droits fondamentaux au travail, tels que reconnus par l'OIT, notamment les conventions touchant la durée du travail et les pires formes de travail des enfants, la fixation de salaire minimal, le droit d'association, la liberté syndicale et la négociation collective. Toutefois, c'est au niveau de la gouvernance et de la consultation des parties prenantes et de l'audit qu'on observe des limites.

Relations avec l'organisation : Les bonnes relations que nous avons entretenues avec la directrice de la prévention sécurité ont contribué à modifier la première version du questionnaire sur l'évaluation des PAR.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1-Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	60% X 33.33% 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation 	100 %	4 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite s'appliquent à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'organisation. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	78.56 %	X 20 %
2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère

²³ <http://www.umontreal.ca/udem-aujourd'hui/fr/mot-rectorat/index.html#>, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les fournisseurs, ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante externe.	33.3 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

13.3 %

X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1- Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 % 0 % 33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

d'approvisionnement.		
Résultat total de la section/poids de la section	46.6 %	X 30 %
4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	13.3 %	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0%	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	34.35	/100

ANNEXE 9 : Université McGill

Activités de l'organisation : Établie à Montréal, l'Université McGill est l'un des rares établissements postsecondaires au Québec à dispenser ses cours principalement en anglais. Avec ses 35 000 étudiants, elle offre plus de 300 programmes de formation et a une bonne réputation, notamment concernant l'enseignement et la recherche en médecine.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir des documents officiels disponibles sur le portail de l'Université McGill débouchent sur le constat qu'il y a de multiples initiatives en matière d'environnement et de développement durable. À cet égard, plusieurs documents font référence aux principes d'approvisionnement responsable. Cependant, les pratiques et initiatives en matière d'approvisionnement responsable devraient être répertoriées dans un document sous forme de PAR ou code de conduite des fournisseurs et mis à la disposition du public. Ceci donnerait plus de visibilité aux pratiques en cours en matière d'approvisionnement responsable.

Relations avec l'organisation : Malgré nos courriels et les questionnaires envoyés, nous n'avons pas pu entrer en contact avec cette organisation. Nous nous sommes donc limités aux documents rendus publics, notamment sur le site Internet de l'Université McGill.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Protection de la biodiversité - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	4 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	45.64 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon 	0 %	40 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

spécifique ou comme élément de la RSE.		
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, le syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation est membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou est impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	100 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - L'implication ponctuelle des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites) ou il n'est pas clair que l'implication est permanente.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

40 %

X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
a. Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	33.37 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 % 0 % 33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Une analyse des risques des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement a été réalisée. <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des risques environnementaux 	33.33 % X 100 %	20 %
3.7 Divulgarion des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - On fait mention des risques environnementaux, sociaux et économiques sur le site web ou dans d'autres documents de l'organisation.	33.3 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

43.2 %

X 30 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.33 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	23.3 %	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	33.58	/100

ANNEXE 10 : Le Centre des services partagés du Québec

Activités de l'organisation : Le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

Faits saillants : Pour donner corps à la politique de développement durable initiée par le gouvernement québécois, le CSPQ a formulé une politique interne d'acquisitions écoresponsables qui permet de fixer les grandes lignes permettant d'intégrer, en plus des valeurs de transparence et d'équité, les pratiques d'achats écoresponsables. Dans la même dynamique, d'autres outils, comme le guide de bonnes pratiques au travail et la liste de contrôle pour des acquisitions écoresponsables ont été mis sur pied. Toutefois, il convient de mentionner que les initiatives en matière d'approvisionnement responsable sont plus orientées vers les aspects écologiques, les dimensions sociales étant négligées.

Relations avec l'organisation : Les contacts avec le conseiller en développement durable ont permis d'avoir des réponses et des commentaires par rapport à la première évaluation faite sur cette organisation.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur le dispositif de priorisation. 	0 %	40 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	39.70 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du Critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise a identifié et consulté seulement les fournisseurs, ou au moins une partie prenante interne et une partie prenante 	33.30 %	40 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

externe.		
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites)	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **13.3 %** **X 20 %**

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils sont appliqués systématiquement pour tout achat et/ou au moins une fois par an pour tout fournisseur.	100 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique 	33.3 % X 100 % 0 % 33.3 % X 100 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation des acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **51.6 %** **X 30 %**

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une référence aux mesures de gestion des non-conformités au code. Des détails sur la façon dont celles-ci s'opèrent, mais il n'y a aucune indication sur une approche par étapes pour traiter ces violations du code.	66.7 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section 48.3 % X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %

Résultat total de la section/poids de la section 0 % X 15 %

RÉSULTAT TOTAL	33.33	/100
-----------------------	--------------	-------------

ANNEXE 11 : Commission scolaire de Montréal

Activités de l'organisation : La Commission scolaire de Montréal est la plus importante commission scolaire du Québec. Elle compte plus de 8000 enseignants, des dizaines de professions et métiers, près de 11 000 élèves, jeunes et adultes et quelque 200 établissements d'enseignement. Le mandat de la CSDM est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes²⁴.

Faits saillants : La CSDM a mis en place plusieurs initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable. Sa politique d'acquisition de biens et de services (2006) incite, dans ses principes de base, leurs fournisseurs et leurs sous-traitants à respecter les barèmes minimaux permettant de vivre, ainsi que les droits fondamentaux du travail, tels que définis par l'Organisation internationale du travail²⁵. Quant aux aspects environnementaux, ils sont mis en exergue dans son plan vert dans lequel les fournisseurs sont invités à présenter les engagements pris dans le domaine de l'environnement. Cependant, certaines limites sont perceptibles au niveau de la gouvernance et de la consultation des parties prenantes et accessoirement au niveau de l'audit.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Efficacité de consommation des ressources en eau - Promotion des énergies renouvelables - Efficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Protection de la biodiversité - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	60 % X 33.3 % 30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation. 	100 %	4 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite s'appliquent à toute la chaîne d'approvisionnement, y compris la propre marque de l'entreprise. 	100 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	82.52 %	X 20 %
2- Gouvernance et consultation des parties prenantes	Résultat de	Poids du critère

²⁴ <http://www.csdm.qc.ca/>, site consulté le 29 avril 2011.

²⁵ Voir le document relatif à la politique d'acquisition de biens et de services.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	l'organisation	
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence de l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de liste de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	23.3 %	X 30 %

4. Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin	33.3 %	40

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

d'apprécier les résultats.		
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a une démarche ou une stratégie qui traite du manque de conformité. Cette démarche traite par étapes des violations. Elle prévoit également des menaces de mettre fin à la relation d'affaires en cas d'absence de collaboration des fournisseurs ou sous-traitants.	100 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	58.3 %	X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	32.25	/100

ANNEXE 12 : Loto-Québec

Activités de l'organisation : Loto-Québec est une société publique québécoise, dont la mission consiste à gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise. Elle offre également des produits multimédias sur le marché international et détient une participation financière dans Casino Développement Europe, le troisième plus important opérateur de casinos en France.

Faits saillants : Plusieurs documents font référence à l'engagement de Loto-Québec en faveur du développement durable. On peut mentionner, entre autres, le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*, le *Suivi du plan d'action de DD 2008-2013*, la *Politique de développement durable de Loto-Québec*, le document *En route vers le développement durable*, le *Guide pour le promoteur d'évènement* et le dépliant *Agir de façon responsable et se développer de manière durable*. Sa politique d'approvisionnement privilégie l'acquisition de biens et de services qui rencontrent les certifications, ainsi que les normes environnementales et sociétales reconnues. Dans le but d'assurer la mise en application des mesures de la Politique pour un gouvernement écoresponsable au sein de la Société, Loto-Québec s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs pratiques qui prennent en compte les principes de développement durable dans le processus d'acquisition : développer des outils d'aide à la décision pour les approvisionneurs et les requérants internes, former les approvisionneurs et les requérants internes aux principes de développement durable, sensibiliser les fournisseurs aux pratiques d'acquisitions responsables mises en place au sein de la Société²⁶. Loto-Québec devrait cependant mieux prendre en compte les aspects sociaux dans son processus d'approvisionnement responsable.

Relations avec l'organisation : Nous avons développé de bonnes relations avec la conseillère en développement durable qui a répondu à notre questionnaire en y apportant les modifications requises.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - L'internalisation et le coût de cycle de vie (Life Cycle Cost) - Entreprise d'Économie sociale - Achat local 	<p>10 % X 33.3 %</p> <p>70 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p>	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation 	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %

²⁶ Voir le plan d'action 208-2013 de Loto-Québec.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Résultat total de la section / poids de la section	36.78 %	X 20 %
2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il existe un membre du conseil d'administration ou un comité dont les responsabilités portent sur la RSE, mais il n'est pas clair si celles-ci incluent des responsabilités sur les questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement.	33.3 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - L'organisation a identifié et consulté seulement les parties prenantes internes affectées par la PAR et/ou l'existence d'un comité de pilotage mixte et participatif (services d'approvisionnement, le syndicat et haute direction).	66.7 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites)	0 %	10 %
Résultat total de la section / poids de la section	40 %	X 20 %
3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	33.3 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique 	0 % 0 % 33.3 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Formation des acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement, mais elle est sur une base ponctuelle plutôt que programmée.	50 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

d'approvisionnement.		
Résultat total de la section / poids de la section	35 %	X 30 %
4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a référence aux mesures de gestion des non conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.3%	30 %
Résultat total de la section / poids de la section	38.3%	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section / poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	31.59	/ 100

ANNEXE 13 : Ville de Québec

Activités de l'organisation : Québec est la capitale nationale du Québec qui abrite le siège du parlement, ainsi que de plusieurs institutions provinciales. La ville de Québec, seconde plus grande municipalité après Montréal, est le chef-lieu de l'agglomération de Québec, de la communauté métropolitaine de Québec et de la région administrative de la Capitale-Nationale. En 2010, sa population était estimée à 511 789 habitants²⁷.

Faits saillants : Dans la formulation de sa politique d'approvisionnement, la ville de Québec vise à s'assurer que les sommes dépensées se conforment à des règles précises, qui respectent les principes d'une saine administration, tout en favorisant les principes de développement durable. À cet effet, elle incite ses fournisseurs à fournir des produits et services conformes avec les lois et normes prévues dans les conventions de l'OIT et les déclarations de Nations unies concernant les salaires, les heures de travail, la santé et la sécurité, la discrimination au travail, etc. Aussi, les principes de développement durable sont-ils judicieusement intégrés dans plusieurs de ses politiques et axes d'intervention, dont la politique patrimoine, la gestion des matières résiduelles, plan de réduction des gaz à effet de serre, etc. Toutefois, le processus d'approvisionnement mis en place par la ville Québec comporte quelques faiblesses, notamment au niveau de la gouvernance et de l'implication des parties prenantes et du système de gestion.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas éprouvé de difficulté à entrer en contact avec cette organisation. Le directeur de l'approvisionnement a répondu à notre questionnaire en y apportant les modifications nécessaires.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Conventions de base de l'OIT sans exception - Implication communautaire du fournisseur en matière de santé, éducation, culture et autres aspects sociaux - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	<p>60 % X 33.3 %</p> <p>20 % X 33.3 %</p> <p>30 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p> <p>70 % X 33.3 %</p> <p>10 % X 33.3 %</p>	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation. 	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La PAR ou le code de conduite est mis à la disposition du public. 	100 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	58.56 %	X 20 %

²⁷ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mun_15000.htm, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'entreprise	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Un cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable. Le cadre supérieur est situé plus bas que deux niveaux hiérarchiques, ou il n'est pas clair à combien de niveaux hiérarchiques se situe le gestionnaire.	50 %	20 %
3.2 Outils - L'organisation s'est dotée d'un questionnaire (ou outil) de cueillette de données auprès des fournisseurs et d'une grille d'évaluation et/ou de sélection de fournisseurs, de liste de fournisseurs et de listes de produits responsables. Ces outils ne sont pas appliqués systématiquement pour tout achat et/ou pas à tous les fournisseurs.	66.7 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de liste de certification	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

23.3 %

X 30 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation fait un suivi global de l'application de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement afin d'apprécier les résultats.	33.3 %	40
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	33.3 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	38.3 %	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	24.46	/100

ANNEXE 14 : Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

Activités de l'organisation : Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), établi à Montréal, au Québec, est l'un des centres hospitaliers universitaires les plus complets en Amérique du Nord. Le CUSM regroupe cinq hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université McGill : l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria, l'Hôpital et l'Institut neurologique de Montréal et l'Institut thoracique de Montréal. Les plus récents membres du CUSM sont l'hôpital de Lachine et le Pavillon Camille-Lefebvre²⁸.

Faits saillants : Les recherches effectuées sur le portail officiel du Centre Hospitalier McGill débouchent sur le constat qu'il n'y a pas de PAR et/ou de code conduite pour les fournisseurs.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Écoconception et efficacité de consommation des matières premières - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie - Protection de la biodiversité 	30 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	4 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	17.82 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %

²⁸ <http://cusm.ca/homepage/page/propos-du-cusm>, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certification d'ordre environnemental	33 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

3.3 %

X 30 %

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation fait seulement des recommandations d'une façon ponctuelle auprès de ses fournisseurs.	50 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il y a référence aux mesures de gestion des non-conformités, mais il n'y a aucun détail de l'approche utilisée.	0 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

15.0 %

X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de	Poids du critère
--	--------------------	-------------------------

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

	l'organisation	
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits. -	0 %	15 %
5.3 Divulcation des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulcation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	6.80	/100

ANNEXE 15 : Collège de Rosemont

Activités de l'organisation : Le Collège de Rosemont est un établissement public scolaire québécois de niveau collégial. Il est situé au cœur du quartier Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Le Collège Rosemont a une bonne réputation en matière d'initiatives environnementales.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir de documents officiels disponibles sur le portail du Collège de Rosemont débouchent sur le constat que, malgré son dynamisme en matière d'environnement et de développement durable, rien ne laisse croire qu'il existe une PAR ou un code de conduite. Le Collège de Rosemont demeure toutefois très actif dans le domaine de l'environnement.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Analyse environnementale de cycle de vie 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas claire, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	9.90 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique -	33 % 0 % 0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

13.3 %

X 30 %

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
--	-----------------------------------	-------------------------

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	5.97	/100

ANNEXE 16 : Le Cégep Limoilou

Activités de l'organisation : Le Cégep Limoilou est un établissement scolaire public québécois de niveau collégial qui offre plusieurs programmes de formation pré-universitaire et technique. Le Cégep est situé à Limoilou, l'un des six arrondissements de la ville de Québec.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir de documents officiels disponibles sur le site web du Cégep Limoilou, débouchent sur le constat qu'il n'existe pas formellement de PAR au sein de cet établissement. Des références à des aspects liés à l'approvisionnement responsable sont cependant faites dans la politique environnementale, le plan d'action environnementale et le rapport de caractérisation des matières résiduelles.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Protection de la biodiversité 	 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	11.88 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0%	20%
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	5.38	/100

ANNEXE 17 : Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Activités de l'organisation : Le CHUM est classé parmi les grands centres de santé en Amérique du Nord, et offre des soins et des services généraux et spécialisés. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Saint-Luc forment le CHUM, dont les quelque 10 000 employés, 900 médecins, 270 chercheurs, 6 000 étudiants et stagiaires, ainsi que 700 bénévoles, accueillent plus d'un million de patients par année.²⁹

Faits saillants : Nous avons consulté plusieurs documents disponibles sur le site Internet du CHUM, mais qui laissent croire qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'égard des fournisseurs. Quelques initiatives environnementales, dont la réduction des gaz à effet de serre, sont entreprises.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3%	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	17.82 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1- Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

²⁹ <http://www.emploisensoinsinfirmiers.com/user24/Centre-hospitalier-de-l-Universite-de-Montreal-CHUM->, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	5.06	/100

ANNEXE 18 : Le Cégep de Sherbrooke

Activités de l'organisation : Situé dans la ville du même nom, le Cégep de Sherbrooke est un établissement scolaire public de niveau collégial. Il est le plus important cégep hors de Montréal et de Québec; il comptait environ 6500 étudiants en 2009.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir de documents officiels disponibles sur le portail du Cégep de Sherbrooke débouchent sur le constat qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs. Des références à un approvisionnement responsable sont cependant faites dans la politique de développement durable.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	19.80 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1- Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %
---	-----	------

Résultat total de la section/poids de la section **0 %** **X 20 %**

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - L'organisation a identifié une liste de certifications des systèmes de gestion environnementale, des aspects sociaux, de qualité et/ou autres certifications sectorielles. o Certification d'ordre environnemental o Certifications d'ordre social o Certifications d'ordre économique -	33 % 0 % 0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **3.3 %** **X 30 %**

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section **0 %** **X 15 %**

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
--	-----------------------------------	-------------------------

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	4.95	/100

ANNEXE 19 : Le Cégep Marie-Victorin

Activités de l'organisation : Le Cégep Marie-Victorin est un centre de formation collégiale offrant des programmes préuniversitaires généraux ou professionnels dans plusieurs sites d'enseignement. Il est situé au nord-est de Montréal. Le Cégep Marie-Victorin accueille 3500 étudiants à l'enseignement régulier et 2500 à la formation continue, et compte plus de 600 employés.

Faits saillants : Les recherches que nous avons effectuées à partir de documents publiés sur le site Internet du cégep laissent croire qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs. La politique environnementale adoptée en 2005 oriente le Cégep Marie-Victorin vers la réduction des déchets à la source et l'utilisation de produits recyclables et réutilisables.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70%X33.3% 10%X33.3%	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	23.76 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

incluant des représentations d'ONG et de syndicats.		
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0%	X 30 %

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	4.75	/100

ANNEXE 20 : Ville de Laval

Activités de l'organisation : Séparée de la Rive-Nord de Montréal par la rivière des Milles-Iles, la ville de Laval est la troisième ville la plus peuplée du Québec, et une des plus étendues. Sa population totale s'élève à près de 400 000 personnes.

Faits saillants : Laval a été la première ville du Québec à adopter une déclaration de services. Toutefois, les nombreux documents que nous avons consultés sur son portail débouchent sur le constat qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs au sein de cette municipalité.

Relations avec l'organisation : Nous avons pu établir des relations avec cette organisation, notamment avec l'écoconseillère, qui a confirmé notre évaluation. Elle a toutefois tenu à préciser que, bien que la Ville de Laval n'ait pas encore adopté de PAR ou de code de conduite, elle a cependant introduit plusieurs pratiques écoresponsables.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1-Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Achat local 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	5.94 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites). 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %
3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - L'organisation a constitué une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés par des organismes reconnus mondialement.	100 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	10 %	X 30 %
4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	0%	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgaration des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgarion des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	4.19	/100

ANNEXE 21 : La Commission scolaire Marie-Victorin

Activités de l'organisation : La Commission scolaire Marie-Victorin offre plusieurs services éducatifs de niveau préscolaire, primaire et secondaire ainsi que dans les domaines de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Elle dessert la clientèle des écoles publiques francophones des villes de Brossard, Longueuil et Saint-Lambert.

Faits saillants : Nous avons consulté plusieurs documents sur le portail officiel de la Commission scolaire Marie-Victorin, dont le plan stratégique, le rapport annuel 2009, et la politique d'achat. Aucun document ne laisse apparaître l'existence d'une PAR ou de code de conduite pour les fournisseurs.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi de lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - La PAR et/ou le code de conduite définit clairement le dispositif de priorisation. 	100 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	20.84 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites). 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %
3- Système de gestion		
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10%
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 30 %
4- Résultats et mesures d'accompagnement		
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	0%	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement		
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulcation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	4.17	/100

ANNEXE 22 : Le Cégep de Saint-Jérôme

Activités de l'organisation : Le Cégep de Saint-Jérôme est un établissement scolaire public de niveau collégial situé dans la ville du même nom. Il comporte deux autres campus situés à Mont-Tremblant et à Mont-Laurier, et compte plus de 5000 élèves au secteur régulier et à la formation continue et aux entreprises.

Faits saillants : La recherche effectuée à partir de plusieurs documents, dont le *Plan stratégique 2009-2014* et la *Politique sur l'éducation relative à l'environnement et au développement durable*, montre qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite pour les fournisseurs au sein de cet établissement. Le cégep a tout de même formulé une politique sur l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Celle-ci contient des directives d'achat visant à réduire les rejets à la source grâce à l'utilisation de produits sains, durables, réutilisables et recyclables.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité de consommation des ressources en eau - Efficacité de consommation d'énergie - Promotion des énergies renouvelables - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	19.80 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.4	Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5	Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6	Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section		0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL		3.96	/100

ANNEXE 23 : Le Collège Ahuntsic

Activités de l'organisation : Situé à Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le Collège Ahuntsic est un établissement d'enseignement public de niveau collégial. Il a été fondé en 1967 et c'est l'un des cégeps les plus importants du Québec. Il compte 6100 élèves à l'enseignement régulier, 4000 inscriptions à la formation continue, 900 employés, dont environ 600 enseignants.

Faits saillants : La recherche effectuée à partir des documents officiels disponibles sur le portail du Collège Ahuntsic débouche sur le constat qu'il n'existe pas formellement de PAR ou de code de conduite à l'égard des fournisseurs au sein de cet établissement. Des références à des pratiques d'approvisionnement responsables sont cependant faites dans le recueil de gestion, notamment le règlement relatif à l'acquisition et à la gestion des biens et services. Ce document stipule que le Collège favorise l'achat de produits et services qui permettent de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement dans une perspective de développement durable, en favorisant, dans la mesure du possible, l'utilisation de produits durables, réutilisables, réparables et recyclables afin de réduire les déchets à la source.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Principe 4RVE ou 3RV - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 70%X33.3%	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	17.82 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

	l'organisation	
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	3.56	/100

ANNEXE 24 : La Commission scolaire des Bois-Francis

Activités de l'organisation : Située à Victoriaville et couvrant le territoire des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, la Commission scolaire des Bois-Francis offre l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, et donne des services aux entreprises et en matière d'éducation des adultes. Elle regroupe plus de 1400 professionnels de l'éducation et compte 14 500 élèves, jeunes et adultes.

Faits saillants : La recherche effectuée à partir de documents officiels disponibles sur le portail de la Commission scolaire des Bois-Francis, comme la *Politique d'approvisionnement de biens, meubles et de services*, le rapport annuel 2008-2009 et le plan stratégique 2006-2010, débouche sur le constat qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'égard des fournisseurs au sein de cet établissement.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1-Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	15.84 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	3.17	/100

ANNEXE 25 : La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Activités de l'organisation : La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, située dans le Bas St-Laurent, dispense de la formation au niveau primaire et secondaire. Elle offre également des services en matière de formation professionnelle et d'éducation aux adultes. Elle compte à son actif près de 7735 élèves et 900 employés.

Faits saillants : Les recherches que nous avons effectuées sur le site Internet de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ne font pas apparaître l'existence d'une PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Les critères d'achat dits « traditionnels », tels que le coût, la qualité, les délais, livraison, la disponibilité d'une technologie, etc. - Achat local 	70 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	15.84 %	X 20 %
2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites). 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %
3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgence des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 30 %
4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulcation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	3.17	/100

ANNEXE 26 : Ville de Sherbrooke

Activités de l'organisation : Située au confluent des rivières Magog et Saint-François, Sherbrooke est la sixième ville en importance du Québec et compte près de 150 751 habitants. Elle est également le chef-lieu de la région administrative de l'Estrie.

Faits saillants : Nous avons consulté plusieurs documents disponibles sur le site Internet de la ville de Sherbrooke, dont la politique de développement durable et le rapport financier. Toutefois, aucun de ces documents ne fait mention de l'existence d'une PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs. Il convient de mentionner tout de même que la ville de Sherbrooke a adopté en 2005 une politique de développement durable et formulé en 2008 un plan d'action de développement durable.

Relations avec l'organisation : Nous avons développé de bonnes relations avec cette organisation, notamment par l'intermédiaire de sa chef de division qui a confirmé notre évaluation et apporté quelques commentaires.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Principe 4RVE ou 3RV - Protection de la biodiversité 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	7.92 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1- Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats. 	0 %	10 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.4	Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5	Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6	Divulgaration des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section		0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL		3.08	/100

ANNEXE 27 : Le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)

Activités de l'organisation : Formé du CHUS-Hôpital Fleurimont et du CHUS-Hôtel-Dieu, il est le quatrième plus grand centre hospitalier au Québec. Il offre des soins et des services spécialisés à toute la population de l'Estrie, en plus de desservir le Centre-du-Québec et une partie de la Montérégie. Le CHUS compte près de 5200 employés, 550 médecins et 150 chercheurs.

Faits saillants : Nous avons consulté plusieurs documents, dont le plan stratégique 2006-2010, le code d'éthique et le rapport annuel. Aucun ne fait mention de l'existence d'une PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relation avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES - Analyse environnementale de cycle de vie	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation.	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite.	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **5.94 %** **X 20 %**

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **0 %** **X 20 %**

3- Système de gestion	Résultat de	Poids du critère
------------------------------	--------------------	-------------------------

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

	l'organisation	
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune divulgation des analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 30 %

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgaration des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	1.19	/100

ANNEXE 28 : La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Activités de l'organisation : La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) regroupe près de 45 000 élèves répartis dans 85 établissements (61 écoles primaires, 12 écoles secondaires, 2 écoles spéciales, 6 centres de formation professionnelle et 4 centres d'éducation des adultes)³⁰. Les établissements de la CSMB sont situés dans sept arrondissements montréalais et 13 municipalités de l'ouest de l'île.

Faits saillants : Les recherches effectuées à partir de documents, dont la politique de développement durable, le rapport annuel 2008- 2009, et le plan stratégique 2010-2014 laissent croire qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite. Toutefois, la politique de développement durable entend intégrer les principes de développement durable à la gestion des opérations courantes de la Commission scolaire, en développant une gestion environnementale économe dans plusieurs domaines, dont celui de la gestion des achats.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Ecoefficacité de consommation des ressources en eau - Ecoefficacité de consommation d'énergie - Réduction des GES 	10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 % 10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation. 	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite. 	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour. 	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées. 	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	5.94 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE. 	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite <ul style="list-style-type: none"> - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée. 	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable 	0 %	10 %

³⁰ <http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/En-bref.aspx>, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'organisation dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgence des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	1.19	/100

ANNEXE 29 : Ville de Gatineau

Activités de l'organisation : Quatrième ville en importance au Québec, Gatineau est située à l'extrémité ouest du Québec, sur la Rive-Nord de la rivière des Outaouais, en face de la capitale fédérale. Sa population actuelle est de 242 124 habitants.

Faits saillants : Les recherches effectuées sur le portail de la ville de Gatineau débouchent sur le constat qu'il n'existe pas de PAR ou de code de conduite à l'endroit des fournisseurs. Nous avons consulté, entre autres documents, le plan stratégique 2009, le plan de gestion des matières résiduelles, la politique environnementale et les rapports annuels.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - Principe 4RVE ou 3RV	10 % X 33.3 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation.	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite.	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0 %	5%
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **1.98 %** **X 20 %**

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %
2.4 Implication des ONG et/ou des syndicats dans l'élaboration des normes de la chaîne d'approvisionnement (externes) - Il n'y a aucune évidence sur l'implication proactive des ONG et/ou des syndicats (en dehors de l'adhésion aux initiatives internationales multipartites).	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section **0 %** **X 20 %**

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

3- Système de gestion	Résultat de l'organisation	Poids du critère
3.1 Allocation des ressources - Il n'y a aucun cadre supérieur dont la responsabilité première inclut la question d'approvisionnement responsable.	0 %	20 %
3.2 Outils - Absence d'outils (questionnaires, grille d'évaluation, grille de sélection, etc.) pour la sélection des fournisseurs.	0 %	20 %
3.3 Certification du système de gestion - Absence de certification.	0 %	10 %
3.4 Labels et certifications des produits et des services responsables - Absence de liste de certification d'une banque/liste de produits et services responsables et/ou de produits et services certifiés.	0 %	10 %
3.5 Formation des acheteurs - Il n'y a aucune formation pour les acheteurs sur l'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	10 %
3.6 Analyse de risque des questions éthiques (sociales économiques et environnementales) dans la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune mention de la réalisation d'une analyse des risques liés aux questions éthiques de la chaîne d'approvisionnement.	0 %	20 %
3.7 Divulgaration des analyses des risques environnementaux, sociaux et économiques. - Il n'y a aucune divulgation des analyses de risques environnementaux, sociaux et économiques.	0 %	10 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 30 %

4- Résultats et mesures d'accompagnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
4.1 Suivi des résultats - L'organisation n'effectue aucun suivi de sa PAR et/ou du code de conduite d'approvisionnement.	0 %	40 %
4.2 Programme d'accompagnement et plan d'amélioration de la performance des fournisseurs (dans une philosophie d'amélioration continue) - L'organisation se limite à la conformité aux exigences de sa politique et/ou à son code de conduite.	0 %	30 %
4.3 Mesures correctives en cas de non-conformité - Il n'y a aucune mention de mesures de gestion de la non-conformité.	0 %	30 %

Résultat total de la section/poids de la section

0 %

X 15 %

5- L'audit de la chaîne d'approvisionnement	Résultat de l'organisation	Poids du critère
5.1 Engagement en matière d'audit (social, qualité et environnement) des fournisseurs - Il n'y a aucune évidence de l'existence d'une politique engageant l'entreprise dans n'importe quelle forme d'audit dans la chaîne d'approvisionnement.	0 %	15 %
5.2 Statut du programme d'audit (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de l'adoption d'un programme d'audits.	0 %	15 %
5.3 Divulgaration des sites de fabrication - L'organisation n'a pas divulgué les noms et les adresses des installations produisant ses propres marques.	0 %	15 %
5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

		20 %
5.6 Divulcation des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	0.40	/100

ANNEXE 30 : Le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)

Activités de l'organisation : Le CHUQ est un établissement qui offre des soins généraux, spécialisés et surspécialisés à la clientèle de la grande région de Québec et de tout l'est de la province. En plus de l'Hôtel-Dieu de Québec, de l'Hôpital Saint-François d'Assise et du CHUL, le CHUQ regroupe trois autres établissements de soins, soit la Maison Paul-Triquet, le Centre de traitement dans la communauté et le Centre de pédopsychiatrie³¹. Le CHUQ compte près de 10 000 employés, médecins et bénévoles, répartis dans ses différents établissements.

Faits saillants : Les documents que nous avons consultés, dont le rapport annuel de gestion, le code d'éthique, et les orientations stratégiques 2006-2010, ne permettent pas de déduire qu'il existe une PAR ou un code de conduite à l'endroit des fournisseurs.

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - L'organisation n'a pas de PAR et/ou du code de conduite.	0 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation.	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite.	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %

³¹ http://www.chuq.qc.ca/fr/le_chuq/, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0 %	15 %
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	0	/100

ANNEXE 31 : Le Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale

Activités de l'organisation : Le CSSS Lucille-Teasdale a été créé en 2004. Il regroupe les CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, Olivier-Guimond, et de Rosemont, et les centres d'hébergement publics Jeanne-Le Ber, Marie-Rollet, Rousselot, Robert-Cliche, de la Maison-Neuve, Éloria-Lepage et le Centre de crise de l'Entremise. Le CSSS Lucille-Teasdale travaille en étroite collaboration avec les grands hôpitaux, les cliniques médicales et les organismes communautaires de son territoire³².

Faits saillants : Les recherches effectuées sur le portail officiel du CSSS Lucille-Teasdale font ressortir l'inexistence d'une PAR et de code de conduite à l'endroit des fournisseurs. Plusieurs documents ont été consultés, dont le code d'éthique, le rapport annuel 2009-2010 et le projet clinique (plan d'action).

Relations avec l'organisation : Nous n'avons pas réussi à établir de relations avec cette organisation, malgré l'envoi d'une lettre d'invitation à participer à l'étude, du questionnaire contenant la première évaluation et de courriels de relance.

1- Politique d'approvisionnement responsable et code de conduite	Résultat de l'organisation	Poids du critère
1.1 Qualité des énoncés de la PAR ou du code de conduite - L'organisation n'a pas de PAR et/ou du code de conduite.	0 %	60 %
1.2 Dispositif de priorisation - Absence d'énoncés sur dispositif de priorisation.	0 %	5 %
1.3 Portée de la PAR ou du code de conduite - La portée de la PAR et/ou du code de conduite n'est pas clair, ou il n'y a aucune PAR et/ou aucun code de conduite.	0 %	20 %
1.4 Validité et modalités de mise à jour - Absence d'énoncés sur la validité et les modalités de mise à jour.	0 %	5 %
1.5 Publication et disponibilité de la PAR ou du code de conduite - Il n'y a aucune mention sur la PAR et/ou le code de conduite dans les informations divulguées.	0 %	10 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 20 %

2- Gouvernance et consultation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la PAR	Résultat de l'organisation	Poids du critère
2.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière éthique concernant la chaîne d'approvisionnement - Il n'y a aucune évidence de la responsabilité du Conseil d'administration quant aux questions d'approvisionnement responsable de la chaîne d'approvisionnement d'une façon spécifique ou comme élément de la RSE.	0 %	40 %
2.2 Consultation des parties prenantes internes et externes affectées par la PAR ou le code de conduite - Aucune consultation des parties prenantes internes et des parties prenantes externes n'a été effectuée.	0 %	40 %
2.3 Adhésion aux initiatives internationales multipartites (externes) - L'organisation n'est pas membre de Ethical Trading Initiative, Fair Labor Association ou Social Accountability International et/ou n'est pas impliquée dans une initiative comparable incluant des représentations d'ONG et de syndicats.	0 %	10 %

³² <http://www.cssslucilleteasdale.qc.ca/qui-sommes-nous/mission-et-valeurs/>, site consulté le 29 avril 2011.

L'approvisionnement responsable : Un défi pour les organisations publiques québécoises?

5.4 Transparence de la méthodologie des audits (social, qualité et environnement) des fournisseurs - La méthodologie des audits n'est pas disponible.	0%	15%
5.5 Vérification externe des audits (social, qualité et environnement) - On ne fait aucune mention de la réalisation d'une vérification externe des audits.	0 %	20 %
5.6 Divulgence des résultats des audits (social, qualité et environnement) - Il n'y a aucune divulgation des résultats des audits.	0 %	20 %
Résultat total de la section/poids de la section	0 %	X 15 %
RÉSULTAT TOTAL	0	/100